

DÉBATS DU CONSEIL DE PARIS

Séance du lundi 10 juin 2013

CONSEIL GÉNÉRAL



Table des matières

Ouverture de la séance.....	3	Vœu déposé par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés relatif à la sauvegarde de la maternité des Bluets.....	24
Adoption de comptes rendus.....	3	Vœu déposé par le groupe E.E.L.V.A. relatif à la sauvegarde de la maternité des Bluets.....	24
Désignation d'un président de séance pour le vote des comptes administratifs.....	3	Vœu déposé par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche relatif à la sauvegarde de la maternité des Bluets.....	24
2013 DF 7 G - Compte administratif d'investissement et de fonctionnement du Département de Paris de 2012.	3	Vœu déposé par l'Exécutif.....	24
2013 DF 8 G - Compte de gestion d'investissement et de fonctionnement du Département de Paris de 2012.	3	Vœu déposé par le groupe EE.L.V.A. relatif au service des urgences de l'Hôtel-Dieu.....	26
2013 DASES 203 G - DF 9 G - Compte administratif et de gestion 2012 du budget annexe des établissements départementaux de l'aide sociale à l'enfance de 2012.....	4	Vœu déposé par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche relatif au devenir de l'Hôtel-Dieu.....	26
Suspension et reprise de la séance.....	4	Vœu déposé par l'Exécutif.....	26
2013 DDEEES 60 G - Subventions (800.000 euros) et conventions avec le CROUS de Paris pour la réalisation de deux restaurants universitaires à Paris Rive Gauche.	4	Vœu déposé par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés relatif à l'avenir du Centre de santé dentaire Archereau.....	29
2013 DDEEES 48 G - Modalités de lancement d'attribution et de signature de marchés à bons de commande multi-attributaires article 30 de formations professionnelles qualifiantes ou certifiantes dans le cadre du Programme Départemental d'Aide à l'Emploi (PDAE)....	6	Vœu déposé par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche relatif à l'avenir du Centre de santé dentaire Archereau.....	29
2013 DDEEES 61 G - Modalités de lancement, d'attribution et de signature d'un marché relatif à l'action de coaching.....	8	Vœu déposé par le groupe U.D.I. relatif à l'ouverture d'une salle de consommation à moindre risque.....	30
2013 DDEEES 89 G - Convention Annuelle d'Objectifs et de Moyens (CAOM) avec l'Etat.....	10	2013 DASES 359 G - Subvention (42.500 euros) et convention avec l'association "Fédération de Paris du Secours populaire français" (18e).....	33
2013 DDEEES 25 G - Subvention pluriannuelle (10.000 euros par an, pendant 3 ans) et convention avec l'association "Le Labo de l'Economie Sociale et Solidaire" (7e) pour financer une recherche action.....	12	Vœu déposé par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche relatif à l'accompagnement des migrants intra-européens.....	34
2013 DDEEES 5 G - Subventions (238.000 euros) et conventions avec des associations dans le cadre de la mise en œuvre du volet emploi du Contrat urbain de cohésion sociale.....	14	Vœu déposé par l'Exécutif.....	34
2013 DVD 96 G - Subventionnement des titulaires de licence des taxis parisiens qui acquièrent un véhicule propre à usage professionnel.....	17	2013 DASCO 30 G - Tarifs de restauration pour les adultes de certains collèges publics parisiens pour l'année scolaire 2013/2014.....	37
Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif à l'attribution du nom d'Huguette Valsecchi à l'EHPAD situé à l'angle des rues de Lourmel et de l'Eglise.....	22	Adoption, par un vote global d'approbation de l'Assemblée, des projets de délibération n'ayant pas donné lieu à inscription.....	38
2013 DASES 398 G - Approbation de la dotation (15.000 euros) récompensant les lauréats des "Trophées Extra-Ordinaires de la Ville de Paris" pour l'année 2013....	23	Clôture de la séance.....	38
2013 DASES 239 G - Subventions (239.500 euros) conventions et avenants aux conventions avec dix associations afin de soutenir les actions de prévention des conduites à risque en proximité.....	23	Votes spécifiques.....	38
		Votes spécifiés.....	39
		Projets de délibération adoptés par un vote d'ensemble de l'Assemblée.....	39
		Liste des membres présents.....	45

Rectificatif à la liste des membres présents de la
séance du 22 avril 2013.....46

Annexe n° 1 - Tableau des vœux et amendements
déposés en Commission.47

Annexe n° 2 - Tableau des votes des groupes
politiques.48

La séance est ouverte à douze heures, sous la présidence de M. Bertrand DELANOË, Président, assisté de Mme Emmanuelle BECKER, M. Gauthier CARON-THIBAUT et Mme Marie-Laure HAREL, secrétaires de séance.

Ouverture de la séance.

M. LE PRÉSIDENT. - Mes chers collègues, la séance est ouverte.

Adoption de comptes rendus.

M. LE PRÉSIDENT. - Mes chers collègues, le compte rendu sommaire de la séance du lundi 22 avril 2013 a été affiché.

Le compte rendu intégral de cette même séance a été publié au Bulletin départemental officiel.

Y a-t-il des observations sur ces documents ?

Il n'y en a pas.

Ils sont donc adoptés.

Désignation d'un président de séance pour le vote des comptes administratifs.

M. LE PRÉSIDENT. - Mes chers collègues, je vous propose de procéder à la désignation de Mme Gisèle STIEVENARD en qualité de président de séance pour le vote des comptes administratifs de 2012.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Mme STIEVENARD est donc désignée pour présider la séance au moment du vote des comptes.

(Mme Gisèle STIEVENARD, vice-présidente, remplace M. le Président au fauteuil de la présidence).

(M. le Président quitte l'hémicycle).

2013 DF 7 G - Compte administratif d'investissement et de fonctionnement du Département de Paris de 2012.

Mme Gisèle STIEVENARD, présidente. - Mes chers collègues, nous allons procéder au vote des comptes administratifs de 2012, en formation de Conseil général.

Je mets d'abord aux voix, à main levée, le projet de délibération DF 7 G relatif au compte administratif d'investissement et de fonctionnement du Département de Paris de 2012.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2013, DF 7 G).

2013 DF 8 G - Compte de gestion d'investissement et de fonctionnement du Département de Paris de 2012.

Mme Gisèle STIEVENARD, présidente. - Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DF 8 G concernant le compte de gestion d'investissement et de fonctionnement du Département de Paris de 2012.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2013, DF 8 G).

2013 DASES 203 G - DF 9 G - Compte administratif et de gestion 2012 du budget annexe des établissements départementaux de l'aide sociale à l'enfance de 2012.

Mme Gisèle STIEVENARD, présidente. - Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DASES 203 G - DF 9 G relatif au compte administratif et de gestion 2012 du budget annexe des établissements départementaux de l'aide sociale à l'enfance de 2012.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2013, DASES 203 G - DF 9 G).

La séance est suspendue.

Suspension et reprise de la séance.

(La séance, suspendue à douze heures cinq minutes, est reprise à quinze heures quarante-cinq minutes, sous la présidence de M. Bertrand DELANOË, Président).

M. LE PRÉSIDENT. - Mes chers collègues, nous reprenons nos travaux en formation de Conseil général.

2013 DDEEES 60 G - Subventions (800.000 euros) et conventions avec le CROUS de Paris pour la réalisation de deux restaurants universitaires à Paris Rive Gauche.

M. LE PRÉSIDENT. - Nous passons à l'examen du projet de délibération DDEEES 60 G relatif à l'attribution de subventions (800.000 euros) et conventions avec le CROUS de Paris pour la réalisation de deux restaurants universitaires à Paris Rive Gauche.

Je donne la parole à Mme Marie-Annick BARTHE.

Mme Marie-Annick BARTHE. - Merci, Monsieur le Président.

Il s'agit ici d'une subvention de 800.000 euros et d'une convention avec le C.R.O.U.S. pour la réalisation de deux restaurants universitaires à Paris-rive gauche.

Le 13e arrondissement est devenu sur ce plan l'un des principaux arrondissements universitaires de Paris. Rien que sur Paris-rive gauche, plus de 25.000 étudiants fréquentent ce qui compte parmi les plus grands établissements d'enseignement supérieur. D'ailleurs, la Ville ne s'y est pas trompée puisque c'est dans cet arrondissement qu'elle aura financé le plus grand nombre de résidences étudiantes.

En matière de restauration, en revanche, le constat n'est malheureusement pas aussi positif. Avec un seul véritable restaurant universitaire sur Paris-rive gauche et un à Tolbiac, le compte n'y est pas et la Ville s'est attachée depuis cinq ans à alerter l'Etat et à réunir les acteurs pour résoudre ce problème connu de tous.

Aujourd'hui, les projets prennent forme. Nous savons déjà que le restaurant de la Halle aux farines va être agrandi.

Avec ce nouveau projet de délibération, je suis heureuse que la Ville de Paris accompagne la création de deux restaurants supplémentaires : l'un sous la forme d'une péniche au pied de la B.N.F., projet particulièrement sympathique et innovant, et l'autre dans le cadre de la rénovation de la caserne Lourcine, très attendue par les étudiants du 13e arrondissement et par l'Université de Paris 1.

La restauration est aujourd'hui un véritable enjeu de santé publique. Nous devons tout faire pour permettre aux étudiants de manger de manière équilibrée, à moindre coût et dans des équipements modernes, ouverts et conviviaux.

C'est exactement ce que la Ville réalise aux côtés du C.R.O.U.S. avec ces deux nouveaux restaurants et nous nous en félicitons.

Je vous invite donc à voter ce projet de délibération.

(Mme Olga TROSTIANSKY, vice-présidente, remplace M. le Président au fauteuil de la présidence).

Mme Olga TROSTIANSKY, présidente. - Je donne la parole à Didier GUILLOT pour vous répondre.

M. Didier GUILLOT. - Merci.

Effectivement, le problème de la restauration universitaire dans le 13e arrondissement est bien connu. Depuis quatre ans, nous, la Ville de Paris et la mairie du 13e arrondissement, sommes très attachés à y remédier en mettant notamment autour de la table tous les acteurs concernés - C.R.O.U.S., rectorat, S.E.M.A.P.A. et Université.

Je suis comme vous heureux de voir que cette concertation a porté ses fruits et que deux nouveaux restaurants vont voir le jour sur Paris-rive gauche et dans la caserne Lourcine, en plus de l'extension future du restaurant de la Halle aux Farines.

J'en profite pour souligner l'attention portée par "Etudiants de Paris - Le Conseil" qui, en travaillant sur les questions de "bien-être" en 2011, nous alertait sur l'importance de ces questions sur ce campus précisément.

Ce projet de délibération est l'une des nombreuses concrétisations de ses préconisations.

Le Conseil nous rendra ici même, ce jeudi 13 juin, ses propositions sur la culture, et cette séance sera également l'occasion de faire le riche bilan de cette instance de démocratie participative étudiante.

Elle a été un lieu très réussi d'intelligence et d'expertise partagées. Aussi, je vous invite à vous joindre à nous ce jeudi.

Quelques mots sur le projet de restaurant universitaire flottant. Il sera emblématique de ce que nous voulons faire avec le C.R.O.U.S. en matière de restauration universitaire : des lieux architecturalement innovants, des lieux visibles dans l'espace publics pour permettre aux Parisiens de prendre conscience du "Paris-Ville campus", qui les entoure.

Des lieux conviviaux et aux multiples usages où le dynamisme et la créativité des étudiants peuvent également s'exprimer.

Nous préparons d'ailleurs avec le C.R.O.U.S. une exposition à la fin du mois de juin à ce sujet, au restaurant Mabillon, pour mettre en valeur l'excellence architecturale et innovante des logements et restaurants étudiants, ce qui est un profond changement d'image pour cette institution si importante dans la vie étudiante.

Depuis cinq ans, nous avons incité le C.R.O.U.S. à renforcer les usages des lieux de restauration en permettant aux étudiants de pouvoir les utiliser en dehors des horaires de restauration, soit pour des salles de travail soit pour des lieux de convivialité ou d'exposition culturelle.

L'avenir des lieux publics est au partage des usages et cette péniche a un temps d'avance sur cette question.

En matière de restauration, le partenariat entre la Ville et le C.R.O.U.S. est solide. Depuis 2001, nous avons inscrit plus de 8 millions d'euros dans la restauration universitaire de l'ensemble du territoire parisien.

Il faut dire que c'est un enjeu de santé publique et de justice sociale. Une étude de 2006 montrait que 40 % des étudiants franciliens mangent sur le pouce, sautent les repas ou ne se rendent jamais dans un restaurant universitaire.

Nous devons, comme vous l'avez dit, permettre au plus grand nombre d'étudiants - et surtout aux plus fragiles - de manger dignement et tous les jours. C'est ce que nous faisons et ce projet de délibération est une preuve supplémentaire de notre engagement déterminé.

Je vous remercie et vous invite donc à voter avec gourmandise ce projet de délibération.

Mme Olga TROSTIANSKY, présidente. - Merci, Monsieur GUILLOT.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DDEES 60 G.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. (2013, DDEES 60 G).

Je vous remercie.

2013 DDEES 48 G - Modalités de lancement d'attribution et de signature de marchés à bons de commande multi-attributaires article 30 de formations professionnelles qualifiantes ou certifiantes dans le cadre du Programme Départemental d'Aide à l'Emploi (PDAE).

Mme Olga TROSTIANSKY, présidente. - Nous examinons à présent le projet de délibération DDEES 48 G relatif à des marchés de formations professionnelles dans le cadre du P.D.A.E., le Programme départemental d'aide à l'emploi.

Je donne la parole à Mme Sandrine CHARNOZ.

Mme Sandrine CHARNOZ. - Merci, Madame la Présidente.

Madame la Présidente, mes chers collègues, ce projet de délibération sur le Programme départemental d'aide à l'emploi participe de l'ensemble de l'action portée par notre collectivité pour l'emploi à Paris.

Si le taux de chômage parisien est en-dessous de la moyenne nationale, c'est bien la preuve que l'économie parisienne est dynamique avec 95.000 emplois créés et je suis convaincue que l'action impulsée par notre collectivité et par M. Christian SAUTTER, adjoint en charge du Développement économique, y contribue grandement.

Nos actions portent autant sur l'aide aux entreprises que le soutien aux investissements d'avenir et à l'innovation par de nombreux dispositifs que je tiens à saluer, comme par exemple le développement d'immobilier pour les entreprises, le soutien apporté par l'Agence de développement économique aux entreprises qui souhaitent s'installer ou évoluer sur Paris ou encore l'aide à la création d'entreprise.

Paris est aux côtés des entreprises dans leurs projets et leur a consacré une structure atypique en France que sont les Maisons des entreprises et de l'emploi, dont une sixième a été ouverte cette année.

Les forums pour l'emploi dont le prochain, le 20 juin, sera dédié aux jeunes diplômés, favorise la rencontre entre employeurs et demandeurs d'emploi.

Un deuxième volet de notre action, tout aussi important, concerne l'aide aux demandeurs d'emploi pour leur permettre de se former et de se qualifier.

C'est le cas de ce projet de délibération qui nous est proposé aujourd'hui concernant le Programme départemental d'aide à l'emploi et je tenais à le souligner.

Peu de départements ont un programme de formation aussi développé. Nous consacrons 7 millions d'euros à la formation professionnelle des allocataires du R.S.A. et aux demandeurs d'emploi parisiens, avec 4 millions d'euros pour les formations et 3 millions versés aux allocataires sous forme de bourses.

Ce sont 1.800 stagiaires, allocataires du R.S.A. ou chômeurs de longue durée, qui bénéficient chaque année des programmes de formation du P.D.A.E., accompagnés d'une bourse pour ceux qui en ont besoin, car beaucoup de personnes renoncent à la formation par nécessité de gagner leur vie. C'est le drame des travailleurs et travailleuses pauvres.

Ces 1.800 stagiaires sont d'ailleurs majoritairement des femmes, à 57 %, souvent allocataires du R.S.A. (34 %) ou issus des quartiers prioritaires (30 %).

Symptôme de la crise, nous notons un nombre de plus en plus important de seniors parmi les demandeurs de stage. Je vous rappelle, mes chers collègues, que le P.D.A.E. comporte deux volets : une formation qualifiante sur 17 métiers en tension comme restauration, métiers de bouche, le transport, la sécurité, l'hôtellerie, l'animation ; et des passerelles linguistiques vers l'emploi qui permettent de lier apprentissage de la langue et apprentissage d'un métier, le tout avec des stages en entreprise.

Les résultats sont là, 443 personnes ont retrouvé un emploi à l'issue des stages de l'an dernier.

Autre aspect important que je souhaitais souligner : nous travaillons avec une trentaine de prestataires, la plupart issus du secteur associatif, car nous avons veillé à conserver à Paris une offre de formation non standardisée proche des besoins des habitants et des entreprises.

Je vous invite à voter ce projet de délibération qui démontre que Paris allie solidarité et investissements d'avenir. Ici, notre avenir, ce sont les travailleurs de demain, mieux formés et qualifiés.

Je vous remercie.

Mme Olga TROSTIANSKY, présidente. - Merci, Madame CHARNOZ.

Pour répondre, je donne la parole à M. Christian SAUTTER.

M. Christian SAUTTER, vice-président. - Merci, Madame la Présidente.

Je remercie Mme Sandrine CHARNOZ de souligner que, depuis de nombreuses années, la Ville de Paris et surtout le Département de Paris, puisque nous sommes en Conseil général, mènent une politique active d'accompagnement individualisé des personnes à la recherche d'un emploi.

Je peux dire - et c'est une information nouvelle que j'ai eue tout récemment - que l'an dernier, en 2012, 37.363 personnes, pour être précis, ont retrouvé un emploi grâce à ce type d'accompagnement personnalisé et, parmi ces 37.000 et quelques retours à l'emploi, 11.300 concernaient des allocataires du R.S.A.

C'est important et, comme l'a dit Mme CHARNOZ, le Programme départemental d'aide à l'emploi est l'un des leviers (nous aurons l'occasion d'évoquer d'autres leviers plus tard) pour permettre à un certain nombre de personnes de retrouver et l'estime de soi et aussi la qualification nécessaire pour briguer ce que l'on appelle des métiers en tension.

C'est un paradoxe de notre ville - et peut-être de notre pays - qu'il y a un chômage important, certes moins important relativement à Paris qu'en Région Ile-de-France ou qu'en France, mais qu'il y a des emplois difficiles à pourvoir.

Pôle Emploi, dans son enquête traditionnelle, nous annonce que 95.500 emplois seront probablement ouverts cette année 2013 à Paris et qu'un tiers de ces emplois aura du mal à être pourvu, ne serait-ce que parce que les candidats n'ont pas toujours la formation nécessaire.

Comme Mme Sandrine CHARNOZ l'a expliqué avec beaucoup de clarté, il s'agit d'aider plusieurs centaines, voire plusieurs milliers de personnes à acquérir une formation ciblée sur ces métiers en tension avec, pour ceux qui en ont besoin, une bourse correspondante.

Comme Mme Sandrine CHARNOZ l'a dit, 4 millions d'euros pour financer ces formations, qui sont évidemment gratuites pour les bénéficiaires, et 3 millions d'euros pour attribuer ces bourses.

Je voudrais juste ajouter, pour conclure, une nouveauté due à une excellente collaboration avec Mme Colombe BROSSEL, c'est l'ouverture des cours municipaux pour adultes à des personnes en recherche d'emploi qui peuvent se former dans ces cours municipaux pour adultes, pour acquérir des formations pointues. Je cite l'exemple de l'anglais professionnel qui est demandé dans de très nombreuses professions du tourisme.

Comme Mme CHARNOZ, je vous encourage à voter ce projet de délibération qui est tout à fait propice au retour à l'emploi de très nombreux Parisiens.

Mme Olga TROSTIANSKY, présidente. - Merci, Monsieur SAUTTER.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DDEES 48 G.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. (2013, DDEES 48 G).

2013 DDEES 61 G - Modalités de lancement, d'attribution et de signature d'un marché relatif à l'action de coaching.

Mme Olga TROSTIANSKY, présidente. - Nous examinons à présent le projet de délibération DDEES 61 G concernant le lancement, l'attribution et la signature d'un marché relatif à l'action de coaching.

Je donne la parole à Mme Valérie SACHS.

Mme Valérie SACHS. - Madame le Président, chers collègues, je souhaite que le Conseil de Paris s'arrête un instant sur le coaching, que vous limitiez aujourd'hui à la transmission ou à la reprise d'entreprises, avec pour objectif d'accompagner 50 cédants ou repreneurs.

Il s'agit d'une initiative pertinente, clé pour le développement économique et l'emploi, mais bien timide face aux enjeux de notre ville monde. Il convient de remettre le concept en perspective et d'exprimer quelques regrets.

Sur le principe de rechercher l'offre économiquement la plus avantageuse pour choisir le candidat qui aura la charge du coaching, Paris doit retenir professionnalisme et expérience réussie. Même si je note que le critère relatif à l'organisation de la prestation comptera pour 65 % dans la sélection, j'insiste volontairement sur l'obligation qui incombe à Paris d'apporter une lisibilité suffisante sur la qualité et le sérieux des prestations fournies et la garantie d'accréditation et de certification des coaches choisis.

Paris cible en priorité le bâtiment, le commerce de détail ou le secteur des cafés et hôtels restaurants, même si le coaching, qui peut aussi être collectif, devrait s'adresser à tout type d'entreprise.

Dans un monde en profonde reconfiguration, la crise que nous traversons correspond à un changement de société rapide et irréversible, il y a nécessité à s'adapter en permanence, maîtriser cette complexité repose sur un nouveau savoir être.

L'économie et l'humain coexistent nécessairement dans l'entreprise, quel que soit sa nature, sa taille ou le nombre de ses salariés. Il convient donc de cumuler les dispositifs techniques habituels, comprendre et lever les freins que peuvent constituer les facteurs psychologiques.

L'objectif principal du processus de coaching consiste à créer un environnement plus propice au développement des initiatives individuelles, à l'autonomie créatrice des personnes et des équipes, à encourager la motivation personnelle et collective, et cela a un impact direct et conséquent sur les résultats financiers des entreprises.

Le coaching n'a pas une approche d'expertise, il est un accompagnement efficace. C'est un processus créatif, qui propose d'accompagner ses clients, afin de les aider à imaginer de nouvelles solutions, à multiplier leurs options, à élargir leurs perspectives, puis à concevoir par eux-mêmes des moyens innovants qui leur permettront d'obtenir des résultats inattendus.

Je suggère, enfin, de ne pas limiter l'objectif au seul esprit commercial à transmettre à la nouvelle équipe repreneur qui, certes, est essentiel mais insuffisant pour pérenniser l'activité.

L'U.D.I., très attachée aux valeurs humanistes, soutient l'initiative parisienne et recommande dans son projet "Paris 2014" la multiplication de ce qu'il convient d'appeler "les bonnes pratiques". Elles apportent à l'entreprise un degré supplémentaire d'humanité qui, loin de nuire à son efficacité, à ses résultats financiers, préfigure l'indispensable métamorphose dans les relations humaines au sein de l'entreprise, ultra concurrentielles, trop souvent conflictuelles, et apportent une nouvelle modernité managériale.

Je vous remercie.

Mme Olga TROSTIANSKY, présidente. - Merci, Madame SACHS.

Pour répondre, je donne la parole à M. Christian SAUTTER.

M. Christian SAUTTER, vice-président. - Merci, Madame la Présidente.

Mme SACHS met l'accent, dans un autre domaine, sur l'importance de l'accompagnement personnalisé ; c'est bien de faire des lois, des décrets, de faire des budgets, mais rien ne remplace le travail entre des personnes, des humains, qui poursuivent un objectif commun.

Plutôt que de parler de coaching, je parlerai d'accompagnement ou de parrainage, mais peu importe le vocabulaire, ce qui est important, c'est que dans notre ville, dans notre capitale, les entreprises de moins de 50 salariés, qui sont les plus intéressées par ce type de bonnes pratiques, représentent 43 % des effectifs salariés parisiens. Il est clair que le départ à la retraite d'une génération d'artisans, de commerçants ou d'entrepreneurs de petites entreprises pourrait, si cette relève était mal assurée, avoir des conséquences très dommageables sur la vitalité de l'économie parisienne, sur sa qualité de vie ; le Maire insistait sur l'importance des commerces de proximité et cela est tout à fait exact.

Cette initiative, j'y viens, qui a été lancée avec Mme Lyne COHEN-SOLAL en 2009, a pour but de financer un accompagnement de 50 heures, pour aider un tandem d'un cédant et d'un candidat repreneur, principalement dans l'artisanat du bâtiment, dans la restauration et dans les commerces de détail, et c'est un système qui marche, évidemment, à petite échelle, parce qu'on n'est pas dans la confection industrielle ni dans la production en série, mais on est vraiment dans le travail sur-mesure, il y a eu déjà 78 repreneurs ou cédants qui ont pu, grâce à cet accompagnement, réussir 30 projets de transmission/cession et même 8 projets de création d'entreprise et ceci a permis de sauvegarder 215 emplois.

En 2013, comme dans beaucoup de domaines, nous accroissons l'objectif et nous visons 50 personnes accompagnées, donc le marché est accru de 25 %. C'est une preuve supplémentaire que nous voulons accélérer l'action de la Ville, qui était déjà importante dans le domaine de l'emploi et de la reprise d'entreprise.

Juste un mot pour remercier une chambre consulaire dont on parle peu, peut-être trop peu dans cette enceinte : la Chambre des métiers et de l'artisanat, qui a fait une information très complète sur ce type de dispositif, et donc, je vous invite à voter ce projet de délibération, après peut-être un ultime rappel qui est que, vous vous en souvenez, le 22 mai dernier, nous avons fêté dans l'Hôtel de Ville "Paris esprit d'entreprise" et il y avait environ 1.300 entreprises qui avaient été ainsi accompagnées, aussi bien dans les hautes technologies innovantes que dans le commerce plus traditionnel ; ce fut une très belle fête, dont les participants se sont réjouis.

Je vous invite à voter ce projet de délibération à la plus large majorité possible.

Mme Olga TROSTIANSKY, présidente. - Merci, Monsieur Christian SAUTTER.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DDEES 61 G.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. (2013, DDEES 61G).

2013 DDEES 89 G - Convention Annuelle d'Objectifs et de Moyens (CAOM) avec l'Etat.

Mme Olga TROSTIANSKY, présidente. - Nous examinons à présent le projet de délibération DDEES 89 G relatif à la convention annuelle d'objectifs et de moyens avec l'Etat.

Je donne la parole à Mme Valérie SACHS.

Mme Valérie SACHS. - Merci, Madame la Présidente.

Chers collègues, la convention annuelle d'objectifs et de moyens que le Département de Paris s'apprête à signer avec l'Etat constitue désormais un rituel qui récapitule les dispositifs d'insertion professionnelle des personnes les plus éloignées de l'emploi.

Ce document nous ramène à la difficile réalisation des objectifs concernant les emplois d'avenir au sein de la collectivité parisienne, dont le principe de leur mise en œuvre avait été acté lors du Conseil de Paris de février dernier. L'Exécutif pourra-t-il tenir les objectifs ?

Je m'interroge sur la réduction du nombre de conventions conclues au titre des contrats uniques d'insertion qui passent de 2.896 signatures en 2012, dont 160 afférentes au secteur marchand, à 2.450. Doit-on en conclure que les allocataires du R.S.A. sont en diminution à Paris ?

Les bénéficiaires du contrat unique d'insertion ont-ils d'ores et déjà accès aux formations utiles pour développer leurs compétences professionnelles telles qu'elles sont prévues par la loi ?

Dans le cadre d'un contrat d'accompagnement vers l'emploi dévolu au secteur non marchand et qui semble remporter vos faveurs, des périodes d'immersion dans des entreprises privées sont autorisées pour une durée maximale d'un mois, dont le cumul ne doit pas dépasser un quart du contrat. Est-ce une pratique en vigueur au sein de l'administration parisienne ?

De tels échanges pourraient générer autant de passerelles vers le secteur marchand, puis des possibilités d'emploi à long terme.

Rien qu'en 2011, ce sont près de 17 millions d'aides qui ont été versées par l'Etat en faveur des C.U.I. et des contrats alors dits "d'avenir". Aussi, avez-vous évalué les conséquences macroéconomiques de ces dispositifs de soutien à l'activité et d'accès à l'emploi ?

Une publication récente du laboratoire interdisciplinaire d'évaluation des politiques publiques, que je cite, "recommande un ciblage accru concernant une catégorie de travailleurs peu substituables aux travailleurs déjà en emploi, tandis qu'au sein de la catégorie ciblée, la population couverte doit être suffisamment large pour que l'amélioration de la situation des uns ne se fasse pas au détriment de celle des autres.

Plus particulièrement, pour le secteur non marchand, il apparaît souhaitable de privilégier des postes sans contrepartie directe dans le secteur marchand et non marchand et ciblés vers les individus les plus éloignés du marché du travail.

Par conséquent, Monsieur le Maire, pouvez-vous nous communiquer la ventilation des C.U.I. par type de poste et profil des salariés ?

La Ville pourra-t-elle assumer les emplois issus des nouveaux emplois aidés en se passant de la contribution de l'Etat à hauteur de 75 % de la rémunération brute mensuelle au niveau du S.M.I.C. une fois les trois ans écoulés ?

Le spectre des contrats aidés, passerelle qui se termine un peu brutalement, disait Mme ERRECART, fait craindre des dérives similaires pour les emplois d'avenir, permettant le recours à une masse salariale recrutée sur les emplois de fonctionnaires hors poste budgétaire, puisqu'un emploi en insertion n'est pas considéré comme un emploi public.

Ce n'est pas le seul défi que la collectivité parisienne devra relever, à en considérer les chiffres du chômage, tandis que le Gouvernement semble tout mettre en œuvre pour saper l'esprit entrepreneurial.

Sur une année, les demandeurs d'emploi inscrits en catégorie A ont augmenté de +8,8 % et de + 15,5 % pour les plus de 50 ans.

La douzième édition de l'étude du cabinet "Ernst & Young" résonne comme un avertissement. Elle apporte la preuve d'une attractivité en perte de vitesse. L'Hexagone a accusé un net recul de 13 % des implantations internationales en 2012, ce qui menace la France d'une relégation en "localisation secondaire", notamment pour les investissements directs étrangers.

Certes, l'Ile-de-France tire son épingle du jeu mais le coût du travail, allié à la fiscalité et à un environnement administratif et réglementaire complexe, ne favorise pas une dynamique propre à relancer l'économie. Si Paris est mieux perçue par les investisseurs étrangers en 2013, les signaux contradictoires envoyés par le Gouvernement, de l'épisode désastreux de Dailymotion à la "fronde des poussins", ne sont guère propices au maintien de l'attractivité d'une ville-monde.

La crise, dont nous ne sortons pas, a stoppé net une croissance faible, déjà molle et sans création d'emplois. Désormais, la forte pression sur les chômeurs de longue durée, qui sortent des statistiques et tombent dans la précarité, engendre un accroissement de l'effet récessif et, de fait, une baisse de l'activité.

Paris doit donner l'exemple et rompre avec ce cercle infernal.

Je vous remercie.

Mme Olga TROSTIANSKY, présidente. - Merci, Madame SACHS.

Pour répondre, je donne la parole à M. Christian SAUTTER.

M. Christian SAUTTER, vice-président. - Madame la Présidente, Mme SACHS a abordé beaucoup de sujets à propos de ce projet de délibération consacré à la convention que nous passons chaque année avec l'Etat pour l'aide aux employeurs des contrats aidés bénéficiaires du R.S.A.

Pour essayer de mettre un peu de clarté dans la réponse, je ferai d'abord une différence entre les allocataires du R.S.A. qui sont embauchés en contrat aidé en dehors de la Ville et du Département et puis, je dirai un mot ensuite de la Ville et du Département, car ce projet de délibération va très au-delà des seuls contrats aidés que la Ville ou le Département de Paris recrutent.

D'une façon générale, je rappellerai d'abord, puisque je citais à Mme Sandrine CHARNOZ tout à l'heure le fait qu'en 2012, il y ait eu 37.363 retours à l'emploi, que le principal levier de retour à l'emploi, ce sont les contrats aidés et il y en a eu 11.835 sur Paris en 2012. Evidemment, ce ne sont pas que des allocataires du revenu de solidarité active, mais c'est une politique d'une grande ampleur.

Mme SACHS nous dit qu'il y a diminution entre 2012 et 2013. Je voudrais lui dire avec courtoisie qu'elle se trompe sur ce point.

Premièrement, parce que, sur décision du Maire de Paris, on a ajouté 1 million d'euros aux 6 millions d'euros de 2012 pour accentuer cet effort en direction des allocataires du revenu de solidarité active et que, ensuite, le nombre de bénéficiaires sera plus important. En 2013, il y aura :

- 3.000 conventions tournées vers le secteur associatif qui, évidemment, se situe en dehors de la Ville et du Département ;
- 300 conventions pour le secteur marchand ;
- 100 conventions relatives aux emplois d'avenir, mais j'y reviendrai dans un instant ;
- et, j'y insiste beaucoup parce que vous, Madame la Présidente, avez beaucoup influencé pour aller en ce sens, ainsi que Mme Pauline VÉRON, 80 conventions "Emmaüs Convergence". C'est une expérimentation tout à fait nouvelle, pour faciliter le retour à l'emploi des personnes sans domicile fixe.

Je pourrai vous donner des chiffres plus détaillés mais l'heure tourne. Il est clair que nous accentuons en 2013 l'effort sur l'ensemble du territoire parisien par rapport à 2012. Je peux vous dire que les taux de réussite sont de l'ordre de 46 ou 47 %, dès six mois après leur sortie, donc c'est un bon dispositif.

En ce qui concerne les contrats aidés recrutés par la Ville, qui figurent dans le bilan social de 2012, dont on a parlé ce matin, je voudrais simplement dire que, pour l'année 2013 et plus précisément à la fin du mois d'avril, il y avait 1.404 personnes qui travaillaient sous ce statut à la Ville dans des postes tels qu'agent administratif, agent d'entretien, agent de restauration et ouvrier. Pour la plupart d'entre eux, un programme de formation adéquat est mis au point. Le taux de sortie positive vers l'emploi ou vers une formation longue est de l'ordre de 31 % et la moitié de ces sorties positives se font au sein de la Ville.

Je voudrais aussi saluer ma collègue, Mme Maïté ERRECART. Avec elle, nous avons accueilli la nouvelle promotion de contrats aidés vendredi dernier dans la Salle des fêtes de l'Hôtel de Ville.

J'ai presque terminé.

Je voulais dire que, sur les emplois d'avenir, nous avons un objectif signé avec l'Etat de 200 à 300 recrutements d'ici la fin de l'année 2013. Evidemment, comme le Maire, nous souhaitons être plus près de 300 que de 200 et je peux vous dire que nous sommes aujourd'hui à 96 emplois d'avenir recrutés par la Ville ou par le Département.

Enfin, mais je n'ai pas le temps de vous répondre en détail sur l'attractivité de Paris, je vous rappelle une étude publiée par "Paris Ile-de-France Capitale économique", faite par un organisme OpinionWay, avec un nom anglo-saxon, donc sérieux par définition, qui place Paris en quatrième position et nous avons gagné deux positions en un an.

Je ne veux pas dire que tout va bien en matière d'attractivité, mais je pense que les choses vont vers le mieux plutôt que vers le pire.

Voilà, Madame la Présidente, ce que je voulais dire et c'est encore une action sur laquelle, je pense, nous pouvons nous mettre tous d'accord.

Merci.

Mme Olga TROSTIANSKY, présidente. - Merci, Monsieur SAUTTER.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DDEEES 89 G.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. (2013, DDEEES 89 G).

Je vous remercie.

2013 DDEEES 25 G - Subvention pluriannuelle (10.000 euros par an, pendant 3 ans) et convention avec l'association "Le Labo de l'Economie Sociale et Solidaire" (7e) pour financer une recherche action.

Mme Olga TROSTIANSKY, présidente. - Nous examinons à présent le projet de délibération DDEEES 25 G relatif à l'attribution d'une subvention pluriannuelle à l'association "Le Labo de l'Economie Sociale et Solidaire".

Je donne la parole à M. Yves CONTASSOT.

M. Yves CONTASSOT. - Merci, Madame la Présidente.

Comme il est dit dans ce projet de délibération, l'économie sociale est particulièrement importante. Comme il est souligné, c'est à la fois une économie plus humaine, mais je rajouterai aussi "plus écologique et plus sociale".

La création d'entreprises de l'économie sociale et solidaire est particulièrement difficile en France.

Particulièrement difficile parce qu'on connaît toutes et tous, je crois, les difficultés d'ordre administratif pour créer une entreprise, les démarches nombreuses et complexes et les centres de formalités d'entreprises n'ont pas tout réglé, loin de là.

Mais c'est surtout la question du financement des jeunes entreprises qui pose problème. Comme il est dit dans le projet de délibération, il est tout à fait juste de souligner la frilosité du milieu bancaire.

A cet égard, je dois dire que les normes européennes ne simplifient pas les choses, parce que, notamment, les règles imposées par Bâle III aggravent la situation dans la mesure où les jeunes entreprises ne peuvent pas avoir leur financement du secteur bancaire participer à ce que l'on appelle le collatéral pour le refinancement et donc, il y a une réelle difficulté liée à cette réglementation.

Et de plus, en France, le milieu bancaire a encore tendance à avoir une approche strictement financière des entreprises sans intégrer ce qui existe pourtant dans de nombreux pays et au plan international, c'est ce que l'on appelle les critères extra-financiers, notamment l'utilité sociale, les questions environnementales, alors que cela devient quasiment une règle à travers les agences de notation extra-financières et que c'est repris, y compris par la Banque mondiale, et qu'une directive européenne donne une perspective forte dans ce sens.

Alors, j'ai trois suggestions à faire au-delà de cette première analyse.

La première est de faire en sorte que le Crédit municipal joue un rôle tout à fait majeur dans le financement de l'économie sociale et solidaire parce qu'on peut effectivement orienter la politique du Crédit municipal, et je crois qu'il devrait être un acteur majeur.

La deuxième, c'est que le laboratoire - c'est une suggestion que je fais -, de l'économie sociale et solidaire se rapproche du médiateur du crédit qui, lui, est saisi de toutes les demandes de difficultés de financements, de la part d'entreprises, qui a donc une vision assez précise des difficultés rencontrées par les entreprises et qui peut intervenir auprès du secteur bancaire pour débloquer certains problèmes de financement.

Et la troisième c'est que M. le Maire de Paris interpelle évidemment M. le Ministre de l'Economie pour souligner les difficultés rencontrées liées à la réglementation de Bâle III et demander, comme de nombreux acteurs, que cette réglementation évolue dans un sens moins strictement financier.

Merci.

Mme Olga TROSTIANSKY, présidente. - Merci, Monsieur CONTASSOT.

Pour répondre, je donne la parole à Mme Pauline VÉRON.

Mme Pauline VÉRON. - Merci, Madame la Présidente.

Je remercie M. Yves CONTASSOT pour son intervention et son interpellation à l'occasion de ce projet de délibération qui attribue une subvention au Labo de l'économie sociale et solidaire.

Nous partageons avec cette structure, le labo de l'E.S.S., le même constat, que vient de rappeler M. Yves CONTASSOT, de la pauvreté de l'offre de financement des structures de l'économie sociale et solidaire en France et plus généralement des très petites entreprises créatrices de biens et services, levier du développement des territoires.

Les banques n'assurent pas suffisamment leur rôle d'intermédiation financière, d'agent économique finançant le développement de notre économie. Les expérimentations que nous menons avec "Paris Initiative Entreprises", la plateforme parisienne de France Active, auprès des P.M.E. en consolidation, illustre ce recul de la part des banques.

Nous avons également fait le constat de l'existence d'une certaine discrimination dans le financement à l'égard de certains territoires dans lesquels les banques lèvent de l'épargne auprès de ces habitants mais ne le réinvestissent pas dans ces territoires, justement, où l'épargne est levée.

Ce constat, nous ne sommes pas les premiers à l'avoir fait puisque les Etats-Unis, dans les années 70 déjà, ont mis en place des lois qui favorisent le financement des territoires délaissés grâce à la transparence des données bancaires par territoire. C'est une loi qui oblige les banques à communiquer leur investissement dans les très petites entreprises par territoire, et donc a fait ainsi apparaître que certains territoires faisaient l'objet d'une véritable discrimination au financement du tissu économique.

Cela a permis de réorienter l'investissement en direction de ces territoires et de favoriser du coup, aussi, la croissance économique des acteurs bancaires.

Ces lois ont empêché la fuite de l'épargne des territoires pauvres vers les territoires aisés puisque cela a pu mettre en évidence cette situation, c'est-à-dire des territoires, comme je viens de le dire, souvent moins développés, dont on utilise l'épargne des habitants pour financer des territoires aisés.

A l'aune de ces éléments, les acteurs de l'économie sociale et solidaire français se sont mobilisés, notamment à l'occasion des états généraux de l'Economie sociale et solidaire de juin 2011, pour rédiger un cahier des espérances dédié notamment à la résolution de ces inégalités.

Paris souhaite accompagner cette démarche en proposant son territoire comme lieu d'expérimentation, en France, de cette transparence du financement, ainsi que le Territoire de Belfort. Deux territoires en France seraient précurseurs pour pouvoir regarder d'un peu plus près qui fait l'objet d'investissements de la part des banques et qui fait moins l'objet de ces investissements.

C'est donc l'objet de ce projet de délibération de contribuer au financement de cette recherche-action soutenue par le labo de l'E.S.S. au cours des trois prochaines années.

Pour vous répondre plus précisément, Monsieur CONTASSOT, concernant la participation du Crédit municipal à ce programme et plus généralement du Crédit municipal au financement de l'économie sociale et solidaire, sachez que j'ai rencontré la nouvelle directrice générale du Crédit municipal de Paris, Mme Sophie MAHIEUX, il y a dix jours à peine et justement, nous avons évoqué les pistes de développement du financement du Crédit municipal, notamment en direction des entreprises de l'économie sociale et solidaire.

Je profite de votre remarque pour inviter les autres banques et institutions financières qui interviennent à Paris à rejoindre cette expérimentation qui, je pense, est particulièrement innovante, efficace et intéressante. Deux établissements privés se sont déjà engagés dans cette expérimentation.

Je suis persuadée que par cette recherche-action, nous allons démontrer qu'une fois de plus, la transparence est bénéfique pour tous.

Quant à vos autres interpellations, notamment sur la réglementation Bâle III, je regarderai cela de plus près.

Je vous remercie.

Mme Olga TROSTIANSKY, présidente. - Merci, Madame VÉRON.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DDEES 25 G.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. (2013, DDEES 25 G).

Je vous remercie.

2013 DDEES 5 G - Subventions (238.000 euros) et conventions avec des associations dans le cadre de la mise en œuvre du volet emploi du Contrat urbain de cohésion sociale.

Mme Olga TROSTIANSKY, présidente. - Nous examinons à présent le projet de délibération DDEES 5 G relatif à l'attribution de subventions et conventions avec des associations dans le cadre de la mise en œuvre du volet emploi du Contrat urbain de cohésion sociale.

Je donne la parole à Mme Léa FILOCHE.

Mme Léa FILOCHE. - Merci beaucoup.

Mesdames, Messieurs, mes chers collègues.

Effectivement, le projet de délibération que j'essaie de vous présenter a pour objet une subvention à 20 associations intervenant dans les quartiers relevant de la politique de la ville.

Cela a été très largement dit tout à l'heure. Je ne reviens pas sur ce point, mais la politique conduite par le Département de Paris en faveur de l'emploi et de l'insertion professionnelle s'accompagne de mesures spécifiques dans les quartiers prioritaires que sont les quartiers "politique de la ville", conformément au Contrat urbain de cohésion sociale que vous avez d'ailleurs tous approuvé ici en 2007.

Ainsi, en étroite liaison avec les équipes de développement local, que je tiens à nouveau à saluer ici parce qu'ils font un travail absolument extraordinaire sur tous les quartiers "politique de la ville", plusieurs projets ayant pour objectif d'accompagner vers l'emploi des personnes domiciliées dans les quartiers en difficultés et qui ne sont pas inscrites dans les dispositifs de droit commun ont été identifiés.

Quatre thèmes ont été retenus pour dessiner l'engagement du Département en matière d'emploi dans le cadre de la politique de la ville, sur lesquels je voudrais revenir un peu qui sont :

- le premier, l'accompagnement vers l'emploi, c'est-à-dire accompagner mieux près de 1.500 personnes rencontrant des difficultés particulières parce qu'elles sont d'origines étrangères, parce que ce sont des femmes, des jeunes sans expérience professionnelle ou parce que ces personnes possèdent un bas niveau de qualification ;
- le deuxième thème est l'aide à la création d'activités, qui accompagne plus de 160 personnes avec un focus sur les femmes et sur les jeunes ;
- le troisième thème est la lutte contre les discriminations à l'embauche, où ce seront plus de 500 personnes qui bénéficieront d'actions visant à prévenir les discriminations à l'embauche ;
- le quatrième thème est le soutien à l'insertion professionnelle où là, ce sont plus de 200 femmes en situation de monoparentalité - nous l'avons souligné lors de la Mission d'Information et d'Evaluation sur cette question en 2011. Ces femmes en situation de monoparentalité sont beaucoup plus touchées par le chômage que celles qui sont en couple, puisque le chômage les concerne à 15 %, contre 8 % pour les autres femmes.

Les actions du Département de Paris ont donc permis le retour à l'emploi - là aussi, cela a été dit par Mme Sandrine CHARNOZ, notamment tout à l'heure -, de 37.000 personnes l'an dernier, et ce projet de délibération fait partie intégrante de tout cet ensemble à la fois cohérent et diversifié, qui joue un rôle si important pour les demandeurs d'emploi parisiens.

L'an dernier, dans le cadre du précédent appel à projets "politique de la ville", ce sont 1.855 personnes qui ont été accompagnées, 424 d'entre elles ont ainsi pu retrouver un emploi et 179 ont accédé à une formation.

En 2013, ce serait, si nous menons à bien tous ces projets et si vous votez ce projet de délibération, 2.277 personnes qui bénéficieraient de ces initiatives, s'inscrivant en complémentarité des dispositifs de droit commun offerts sur tout le territoire parisien.

Je voudrais évoquer deux initiatives particulièrement emblématiques de cet appel à projets afin d'illustrer au mieux mon propos, très rapidement, c'est promis.

D'abord, l'association "Adage" qui porte l'action "Femmes en mouvement" essaie, toujours dans le cadre de la M.I.E. que nous portons il y a deux ans, d'accompagner en même temps toutes les femmes sur tous les freins qui

peuvent subsister à l'emploi, mais aussi à d'autres thèmes : le logement, la formation, la garde d'enfants et aussi l'apprentissage de la confiance en soi.

100 femmes sont accompagnées chaque année, 50 % sont au R.S.A. et 25 % n'ont même jamais travaillé. Grâce à un suivi hebdomadaire individuel et à des stages pratiques en entreprise, à travers un groupe de parole, une halte-garderie, ce sont 63 femmes sur les 100 femmes accompagnées qui ont retrouvé un emploi ou une formation professionnelle l'an dernier.

Mon deuxième exemple, ce sera l'Association de prévention du site de la Villette dans le 19e arrondissement, qui est un pivot de la lutte contre les discriminations dans le 19e depuis 2008.

Ce plan a plusieurs volets, notamment celui de la sensibilisation des entreprises à la création d'un véritable réseau d'accès aux stages des élèves de 3e, un stage obligatoire depuis pas mal d'années maintenant. L'A.P.S.V. a créé un dispositif qui associe, dans le cadre d'un programme de parrainage, des entreprises, le Rectorat et les collèges eux-mêmes.

Ainsi, sur trois ans, les entreprises s'engagent à prendre en charge les élèves de 3e n'ayant pas trouvé de stage et, grâce à ce dispositif, une vingtaine d'entreprises se sont engagées et surtout ont proposé 200 places de stage aux élèves du 19e qui en sont dépourvus chaque année.

Je me félicite donc de cet appel à projets, qui a permis de faire émerger des initiatives si innovantes dans nos quartiers - d'ailleurs ces fameuses initiatives associatives dont s'inquiétait l'U.M.P. ce matin dans nos débats - et je vous invite donc à voter avec plaisir ce projet de délibération.

Je vous remercie.

Mme Olga TROSTIANSKY, présidente. - Merci, Madame FILOCHE.

Pour vous répondre, je donne la parole à Mme Gisèle STIEVENARD.

Mme Gisèle STIEVENARD, vice-présidente. - Je remercie Mme Léa FILOCHE de mettre en avant ce projet de délibération que nous avons en partage avec mon collègue, M. Christian SAUTTER.

Après la réussite scolaire, l'accès à l'emploi est vraiment la préoccupation majeure des habitants des quartiers "politique de la ville". Ce sont des quartiers qui comptent un grand nombre de foyers à bas revenus, beaucoup d'allocataires du Revenu Solidarité Active et de demandeurs d'emploi ; c'est là où la crise frappe le plus durement.

Il est donc essentiel de favoriser l'insertion professionnelle des jeunes, des femmes et des personnes sans qualification.

Mme FILOCHE a donné des exemples d'actions, notamment en direction des familles monoparentales. Il est tout à fait important que le droit commun soit mobilisé au-delà des crédits spécifiques "politique de la ville" qui restent modestes et que nous ayons, ensemble, la volonté de cibler, de donner la priorité aux habitants de nos quartiers classés en "politique de la ville".

Ces actions prennent diverses formes, le doublement des bénéficiaires d'un accompagnement à la création d'entreprise, c'est la réduction de la part des personnes en situation d'illettrisme, l'augmentation de la part des jeunes des quartiers dans l'alternance et dans les dispositifs "Deuxième chance" et, bien sûr, l'objectif de dédier au moins 30 % des emplois d'avenir aux jeunes des zones urbaines sensibles.

Nous trouvons de l'écho du côté du Gouvernement qui a donné la priorité à la fois à la jeunesse et à l'emploi et notre collectivité reste très mobilisée, très allante pour faciliter le retour à l'autonomie d'un maximum de Parisiens qui habitent spécifiquement dans nos quartiers.

Vous verrez, via la vingtaine d'associations soutenues, qu'il y a une palette d'activités très riche, très dense et, là, nous sommes sur une enveloppe de subventions de 238.000 euros très significative.

Mme Olga TROSTIANSKY, présidente. - Merci, Madame STIEVENARD.

Un mot, Monsieur Christian SAUTTER ?

M. Christian SAUTTER, vice-président.- Oui, Madame la Présidente, je veux simplement, après les excellents propos de Mme Gisèle STIEVENARD, insister sur le fait que, entre 2012 et 2013, il y a une accélération puisqu'il y aura 27 associations qui seront incitées à accompagner sur mesure des personnes de ces quartiers dits sensibles. C'est 27, comparé à 20 l'an dernier.

Puisque c'est le dernier projet de délibération relatif à la politique de l'emploi dont nous débattons aujourd'hui, je rappelle très brièvement la diversité des moyens d'action et leur ampleur.

Je vous ai dit que, l'an dernier, 37.300 personnes ont retrouvé un emploi grâce à ces divers dispositifs. Je vous ai parlé des 11.800 contrats aidés. Je pourrais vous parler aussi des 6.900 qui ont bénéficié de l'accompagnement des équipes de proximité, les équipes de développement local, mais aussi les Espaces Insertion, les Maisons du développement économique et de l'emploi, les forums, 6.300 l'an dernier (comme on triple le nombre de forums, j'espère que l'on fera mieux cette année), la mission locale : 5.800 jeunes ont retrouvé un emploi grâce à elle, l'an dernier, l'économie sociale et solidaire (4.400) et la création d'entreprises par les chômeurs (1.500).

Vous le voyez, face à la crise qui s'aggrave, si l'on regarde l'évolution du chômage, la Ville de Paris redouble, le Département de Paris redouble d'efforts pour accompagner des jeunes et des moins jeunes vers un retour à l'emploi.

Merci.

Mme Olga TROSTIANSKY, présidente. - Merci, Monsieur SAUTTER.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DDEES 5 G.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. (2013, DDEES 5 G).

Je vous remercie.

2013 DVD 96 G - Subventionnement des titulaires de licence des taxis parisiens qui acquièrent un véhicule propre à usage professionnel.

Mme Olga TROSTIANSKY, présidente. - Nous examinons à présent, en 3e Commission, le projet de délibération DVD 96 G relatif au subventionnement des titulaires de licence des taxis parisiens qui acquièrent un véhicule propre à usage professionnel, sur lequel le groupe U.M.P.P.A. a déposé les amendements n^{os} 1 G et 2 G.

Je donne la parole à Mme Laurence DOUVIN.

Mme Laurence DOUVIN. - Merci, Madame la Présidente.

Les taxis contribuent à l'offre de transport public, c'est pourquoi il est important de favoriser les conditions de l'exercice de leur profession, d'une part, et d'accorder un nombre suffisant de licences d'autre part.

Sur ce dernier point, nous nous souvenons que l'adoption du protocole gouvernemental de 2008 a permis une augmentation de leur nombre, en lien avec les conditions économiques et les besoins.

Il est aussi important de leur permettre de participer à l'effort commun de réduction de la pollution atmosphérique, d'autant que leur durée de roulement d'utilisation du véhicule est très largement supérieure aux autres, bien entendu.

Une première fois, entre 2008 et 2010, la Ville avait institué un dispositif de subventionnement de véhicules propres pour les taxis parisiens et avait subventionné ainsi 431 voitures pour l'acquisition d'un véhicule hybride essence/électrique, émettant moins de 120 grammes de CO₂ au kilomètre.

Le projet de délibération présent nous propose de renouveler l'opération en mettant en place un nouveau dispositif de subvention. C'est une opération plus qu'utile puisque, sur plus de 17.000 taxis, seulement 1.200 d'entre eux sont équipés de dispositifs propres. On voit la faiblesse du nombre.

L'aide proposée aujourd'hui concerne les véhicules hybrides rechargeables et les véhicules électriques, nous y sommes bien sûr favorables, mais elle ne concerne pas les véhicules hybrides simples.

Pourquoi écarter ces catégories du dispositif, d'autant plus qu'il y a très peu de modèles hybrides rechargeables qui existent à ce jour sur le marché ?

L'aide prévue est de 4.000 euros par véhicule hybride rechargeable et de 7.000 euros par véhicule électrique.

La Ville estime le nombre de subventions par an à 150, soit 600.000 euros. C'est un dispositif prévu pour un an, à compter du 1er septembre prochain. Est-ce pour limiter la mise de fond que ce verrou concernant la motorisation a été mis ?

Pourquoi ne pas tenir compte aussi de véhicules de tourisme avec chauffeur, dont la clientèle se développe, qui répond aussi à un besoin et dont on se souvient que le secteur a été libéralisé par le Gouvernement précédent en 2010 ?

On connaît la différence d'obligations et de statuts entre les deux catégories de service, il n'en reste pas moins qu'ils sont tous deux au cœur de la circulation parisienne durant un très grand nombre d'heures, de jour comme de nuit.

C'est donc pour répondre à ces deux cas de figure que nous avons déposé deux amendements distincts, l'un pour ouvrir le dispositif aux véhicules hybrides non rechargeables et l'autre pour l'étendre aux véhicules de tourisme avec chauffeur.

Dans les deux cas, la Ville de Paris s'honorerait à ouvrir un dispositif qui est hautement symbolique de son association directe à la lutte contre la pollution.

C'est pourquoi nous espérons que vous souscrirez à nos deux amendements.

Je vous remercie.

Mme Olga TROSTIANSKY, présidente. - Merci, Madame DOUVIN.

Je donne la parole à présent à M. Sylvain GAREL.

M. Sylvain GAREL. - Merci, Madame la Présidente.

Ecoutez, nous sommes extrêmement heureux de ce projet de délibération, puisqu'il fait suite à un vœu que nous avons déposé, il y a quelques mois au moment du budget, pour demander que cette subvention aux taxis qui achètent des véhicules hybrides, donc moins polluants, et des véhicules essence et électrique en particulier, soit rétablie.

Cette subvention avait existé entre 2008 et 2010. Elle avait d'ailleurs permis à 431 chauffeurs de taxi d'acquérir ce type de véhicules et aujourd'hui on compte 1.200 chauffeurs de taxi qui sont équipés avec ces taxis hybrides et qui donc contribuent à moins polluer notre ville qui l'est encore beaucoup trop.

Ce vœu, cet amendement budgétaire a été adopté et il est appliqué ; cela n'arrive pas toujours et autant le souligner quand cela arrive, et là cela arrive assez rapidement après que nous l'ayons fait adopter. Nous allons donc avoir la possibilité d'avoir de nouveau plusieurs centaines de chauffeurs de taxis qui vont pouvoir acquérir des véhicules hybrides.

Nous sommes aussi heureux que la Ville ait choisi de soutenir les véhicules qui utilisent à la fois des moteurs électriques et des moteurs à essence, en excluant les moteurs diesel, parce qu'il y a aussi des hybrides diesel et nous pensons qu'il faut aujourd'hui faire reculer le diesel dans notre ville.

Nous avons aussi bien vu les vœux de l'U.M.P. et, à la première lecture, nous trouvions leur démarche intéressante, sauf que nous nous sommes renseignés et que nous avons appris que les voitures hybrides non rechargeables sont beaucoup plus polluantes que les rechargeables, et donc nous pensons que leurs vœux ne sont pas votables de ce fait.

Enfin, je voudrais ajouter deux choses. D'abord, c'est que nous avons aussi demandé qu'une charte soit initiée avec la Société parisienne de taxi pour qu'un engagement soit pris visant à remplacer progressivement les véhicules à moteur diesel par des véhicules propres. Nous souhaitons que cette charte voie le jour le plus rapidement possible, pour qu'il y ait de moins en moins de taxis diesel dans nos rues.

Nous voulons aussi que cet effort, qui sera fait en direction des taxis, soit fait aussi en direction d'autres partenaires institutionnels ou semi-institutionnels. Pour les loueurs de voitures, nous souhaitons aussi qu'une charte soit mise en place pour demander aux loueurs de voitures de ne plus louer dans la Capitale de voitures diesel. En ce qui concerne les bus R.A.T.P., nous aurons l'occasion de revenir sur cette question demain lors des discussions autour des questions de livraison et des vœux que nous avons déposés.

Je vous remercie.

Mme Olga TROSTIANSKY, présidente. - Merci, Monsieur GAREL.

Je donne la parole à présent à Mme Marinette BACHE.

Mme Marinette BACHE. - Merci, Madame la Présidente.

Une courte intervention également sur ce projet de délibération, car je tenais à mettre en exergue ce qu'il est possible de faire pour :

- à la fois répondre à un besoin, une offre de taxis suffisante, être utile aux Parisiens mais aussi à ceux qui viennent dans notre ville, que ce soit pour y travailler, pour la visiter ou pour s'y distraire ;
- pour également poursuivre notre réforme en faveur d'une meilleure qualité de l'air ;
- et enfin pour inciter les titulaires de licence à participer à l'évolution du parc des taxis parisiens vers des véhicules toujours plus respectueux de l'environnement.

Depuis que nous avons en charge la municipalité parisienne, nous nous attachons à promouvoir une autre politique des déplacements. Une politique qui favorise les transports en commun: nous agissons au S.T.I.F. Une politique qui privilégie les circulations douces: c'est l'énorme succès de Vélib'. Une politique qui permet à tout un chacun de choisir dans une large gamme de modes de déplacement, en fonction de ses besoins ou de ses envies.

Une politique enfin qui ne dégrade pas notre environnement, et c'est dans le cadre de cette quatrième optique que se situe cette proposition de subventionnement. Il s'agit de la prolongation d'une action menée par la Ville de Paris de 2008 à 2010, et qui a permis de subventionner, cela a été dit, 431 titulaires parisiens de licences de taxi. A l'époque, la Ville avait déjà été précurseur pour inciter financièrement les taxis à tester les véhicules dernière génération d'alors. Et l'effet de levier que nous souhaitions a, je crois, remarquablement fonctionné, puisque près de 1.200 taxis circulent actuellement avec ces véhicules hybrides.

Comme nous l'espérions, l'industrie automobile a quelque peu investi dans la construction de véhicules plus propres au rendement plus efficace. Dans la continuité de ces innovations technologiques, un nouveau dispositif est donc proposé à notre vote. Il s'agit d'aller plus loin et de faciliter l'acquisition par les taxis de véhicules propres hybrides rechargeables essence et électricité émettant cette fois moins de 61 grammes de CO2 au kilomètre, ainsi que de véhicules tout électrique.

Compte tenu du taux de renouvellement de plus de 17.000 taxis parisiens - de trois à six ans -, et du nombre de kilomètres parcourus dans la ville - en moyenne 350 kilomètres par jour -, il est de notre responsabilité d'accompagner la profession vers ces nouveaux véhicules moins polluants et moins bruyants.

Le dispositif est bien sûr également contraint par l'offre disponible de ces types de véhicules. Nous avons, en 2009, déposé un vœu concernant l'avenir de la filière automobile française qui est confrontée à d'importantes pertes

d'emplois. Nous ne pouvons aujourd'hui qu'à nouveau souhaiter que les patrons de l'industrie automobile française se saisissent davantage de ce marché porteur des véhicules propres.

Je me réjouis que la puissance publique envoie ce signal fort pour le soutien à cette filière. Dans cette attente et cet espoir, je vous invite à soutenir par votre vote cet excellent projet de délibération que nous propose M. Julien BARGETON.

Mme Olga TROSTIANSKY, présidente. - Merci, Madame BACHE.

Je donne la parole à présent à Mme Edith GALLOIS.

Mme Edith GALLOIS. - Merci, Madame le Présidente.

Notre groupe est favorable à ce projet de délibération évidemment, puisqu'il est en faveur d'une subvention pour l'achat de véhicules propres, qu'ils soient hybrides ou électriques, à usage professionnel.

Nous regrettons que cette expérience de subventions ait pris fin en 2010. Je rappelle que j'avais fait un vœu à l'époque pour que cette expérience soit prolongée et pérennisée ; c'est une perte de temps sèche qui nous paraît beaucoup trop longue et il était temps que l'on y remédie.

Les taxis parisiens représentent une flotte de 20.000 véhicules. Donc, ils participent, si je puis dire, largement à la pollution générale et il était important, en effet, qu'on leur donne des signaux très forts pour qu'ils deviennent enfin moins polluants.

Je suis favorable à l'extension de cette subvention aux véhicules de tourisme avec chauffeur de tous types, parce qu'il serait bien que l'on ne perde pas le même temps que l'on a perdu en 2010 et que l'on s'adapte dès maintenant au marché qui est en circulation, c'est-à-dire pas seulement les taxis mais aussi ces véhicules de tourisme avec chauffeur qui sont en nombre de plus en plus croissant.

Soyons pragmatiques, adaptons-nous vite à ce marché croissant et faisons en sorte qu'il y ait moins de pollution à Paris avec ces véhicules de transports de personnes.

Nous soutiendrons ce projet de délibération, bien évidemment, qui va dans le sens du vœu que nous avons déposé en 2010.

Mme Olga TROSTIANSKY, présidente. - Merci, Madame GALLOIS.

Pour répondre, je donne la parole à M. Julien BARGETON.

M. Julien BARGETON. - Merci, Madame la Présidente.

Je remercie Mme DOUVIN, M. GAREL, Mme BACHE et Mme GALLOIS pour leurs interventions et le soutien que tous les orateurs ont montré à cette initiative qui est, je crois, effectivement importante.

Un vœu adopté en Conseil de Paris en novembre dernier se prononçait pour la relance d'une subvention aux taxis parisiens pour l'achat de véhicules propres. Une subvention comparable entre 2008 et 2010 avait bénéficié à 431 chauffeurs de taxi et amorcé l'achat de ces véhicules : plus de 1.200 en circulation à ce jour.

La subvention sera proposée pour les véhicules de dernière génération : les hybrides rechargeables essence et les véhicules électriques. Cette subvention consiste en un doublement de la prime d'Etat : 4.000 euros pour l'hybride et 7.000 euros pour les véhicules électriques à hauteur d'un maximum de 20 % du prix total du véhicule.

Je ne vais pas reprendre la description de la subvention, je crois que les orateurs l'ont bien décrite. Je voudrais juste répondre aux propositions d'amendement et émettre un avis défavorable sur les deux amendements.

Tout d'abord, l'amendement n° 1 sur ces les types de motorisation.

Concernant le type de motorisation ciblé par la subvention, ce que vous proposez, le groupe U.M.P., avait déjà été fait entre 2008 et 2010. Cette première subvention ciblait alors les véhicules les moins polluants du marché : les hybrides non rechargeables émettant moins de 120 grammes de CO2 par kilomètre parcouru. Les 431 subventions

distribuées aux chauffeurs prêts à tester cette nouvelle gamme de véhicules ont produit un effet de levier, comme nous l'avons dit.

Comme l'a très justement rappelé Mme Marinette BACHE dans son intervention, c'est cet effet de levier que nous recherchons. Ce que nous proposons aujourd'hui, c'est de renouveler l'opération avec la dernière génération de véhicules, écologiquement trois fois plus performante que la précédente, mais qui ont besoin d'un coup de pouce pour être adoptés par les professionnels.

Enfin, et c'est très important à mes yeux, c'est encourager la pointe de l'innovation technologique et également un signal fort que nous souhaitons envoyer à l'industrie automobile sur la volonté de la Ville de Paris de soutenir cette filière. Il n'est donc pas question de subventionner à nouveau une génération de véhicules, certes moins polluante qu'un véhicule classique, mais déjà dépassée par la motorisation hybride rechargeable et électrique. Au contraire, il s'agit de bien cibler les dispositifs vers les modèles les plus novateurs et les plus performants. Je propose donc de refuser cet amendement.

Quant à l'autre amendement sur les V.T.C., j'émet un avis défavorable sur cet amendement concernant l'extension de la subvention aux véhicules de tourisme avec chauffeur dits "V.T.C."

Je vais être très clair, V.T.C. et taxis exercent des activités de nature différente. Les V.T.C. sont dans le champ privé concurrentiel au même titre que les véhicules professionnels, les navettes desservant les aéroports, etc., les taxis font partie intégrante de l'offre publique de transport à Paris et s'apparentent à un service public que la collectivité parisienne se doit de soutenir.

C'est d'ailleurs paradoxal, parce que c'est un peu ce qu'a dit Mme DOUVIN dans son intervention.

Je ne veux pas être trop long, mais quand même un rappel : contrairement aux taxis parisiens sous la tutelle de la Préfecture de police, les V.T.C., gérés par Atout France et par le ministère du Tourisme, pratiquent des tarifs variables d'une entreprise à l'autre et en fonction de la demande. En outre, ils ne travaillent que sur réservation. Enfin, et c'est un point essentiel, il n'y a pas de territoire rattaché aux V.T.C., qui peuvent exercer dans toute la France, alors que les taxis, vous le savez, ne peuvent exercer que dans l'agglomération parisienne.

Je profite de votre amendement pour redire ici notre attachement à un service de taxi attractif, pleinement intégré à l'offre de transport public parisien.

La collectivité parisienne n'a pas à subventionner l'activité des V.T.C. au détriment des taxis, elle a à accompagner les taxis dans leur modernisation, comme nous le faisons avec ce projet de délibération pour aider à l'achat de véhicules propres ou encore pour rénover les bornes taxi, comme nous sommes en train de le faire avec des réformes en cours.

Voilà pourquoi j'émet également un avis défavorable à ces amendements, mais, encore une fois, je vous remercie pour le soutien à l'esprit et la lettre du projet de délibération.

Mme Olga TROSTIANSKY, présidente. - Merci, Monsieur BARGETON.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition d'amendement n° 1 G déposée par le groupe U.M.P.P.A., assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition d'amendement n° 1 G est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition d'amendement n° 2 G déposée par le groupe U.M.P.P.A., assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition d'amendement n° 2 G est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DVD 96 G.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. (2013, DVD 96 G).

Je vous remercie.

Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif à l'attribution du nom d'Huguette Valsecchi à l'EHPAD situé à l'angle des rues de Lourmel et de l'Eglise.

Mme Olga TROSTIANSKY, présidente. - Nous passons en 6e Commission et examinons le vœu référencé n° 3 G dans le fascicule, déposé par le groupe U.M.P.P.A., relatif à l'attribution du nom d'Huguette Valsecchi à l'E.H.P.A.D. qui est situé à l'angle des rues de Lourmel et de l'Eglise.

Je donne la parole à Mme Hélène MACÉ de LÉPINAY.

Mme Hélène MACÉ de LÉPINAY. - Merci, Madame la Présidente.

Ce vœu a pour but de rendre hommage à la vie et à l'œuvre d'une femme remarquable du 15e arrondissement, dévouée au service de notre ville et des plus fragiles de nos concitoyens.

Engagée dans la Croix-Rouge pendant la guerre, Huguette Valsecchi a participé aux combats de la Libération dans le 15e arrondissement. Assistante sociale, on lui doit, entre autres, la création de l'A.S.S.A.D., la première association de soins à domicile, et de l'Union des Institutions Sociales du 15e arrondissement.

Officier municipal, administratrice du Centre d'action sociale, elle a, avec Jean CHÉRIOUX, participé à la mise en place d'une politique novatrice pour les personnes âgées.

Le Conseil du 15e arrondissement unanime a salué la mémoire d'Huguette Valsecchi après sa disparition.

Donner à l'E.H.P.A.D. situé à l'angle des rues de Lourmel et de l'Eglise le nom d'Huguette Valsecchi aurait un véritable sens, en inscrivant dans le 15e arrondissement le nom d'une femme du 15e arrondissement qui a consacré sa vie au service des autres et à l'amélioration de la condition des personnes âgées de notre cité.

Je vous remercie.

Mme Olga TROSTIANSKY, présidente. - Merci, Madame MACÉ de LÉPINAY.

Pour répondre, je donne la parole à Mme Liliane CAPELLE.

Mme Liliane CAPELLE. - Je serai très brève : avis favorable.

Mme Olga TROSTIANSKY, présidente. - Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe U.M.P.P.A., assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée à l'unanimité. (2013, V. 17 G).

Je vous remercie.

2013 DASES 398 G - Approbation de la dotation (15.000 euros) récompensant les lauréats des "Trophées Extra-Ordinaires de la Ville de Paris" pour l'année 2013.

Mme Olga TROSTIANSKY, présidente. - Nous examinons maintenant le projet de délibération DASES 398 G concernant l'approbation de la dotation récompensant les lauréats des Trophées Extra-Ordinaires de la Ville de Paris pour l'année 2013, sur lequel l'Exécutif a déposé l'amendement technique n° 4 G.

Je donne la parole à Mme Véronique DUBARRY.

Mme Véronique DUBARRY. - Très rapidement, il s'agit d'un amendement technique, il y avait simplement une erreur qui s'était glissée sur les dates d'adoption par notre Conseil de ce principe d'attribuer des prix à des actions un peu phares réalisées dans le monde du handicap, donc vraiment rien que de très banal.

Mme Olga TROSTIANSKY, présidente. - Je mets aux voix, à main levée, le projet d'amendement n° 4 G déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet d'amendement n° 4 G est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DASES 398 G ainsi amendé.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération amendé est adopté à l'unanimité. (2013, DASES 398 G).

Je vous remercie.

2013 DASES 239 G - Subventions (239.500 euros) conventions et avenants aux conventions avec dix associations afin de soutenir les actions de prévention des conduites à risque en proximité.

Mme Olga TROSTIANSKY, présidente. - Nous examinons à présent le projet de délibération DASES 239 G relatif à l'attribution de subventions, conventions et avenants pour 10 associations afin de soutenir les actions de prévention des conduites à risque en proximité, sur lequel l'Exécutif a déposé l'amendement n° 5 A G.

Je donne la parole à M. Jean-Marie LE GUEN, mais je crois qu'il s'agit également d'un amendement technique.

M. Jean-Marie LE GUEN. - Tout à fait, je vous le confirme, donc je souhaite son adoption.

Merci.

Mme Olga TROSTIANSKY, présidente. - Je mets aux voix, à main levée, le projet d'amendement n° 5 A G déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet d'amendement n° 5 A G est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DASES 239 G ainsi amendé.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération amendé est adopté à l'unanimité. (2013, DASES 239 G).

Je vous remercie.

Vœu déposé par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés relatif à la sauvegarde de la maternité des Bluets.

Vœu déposé par le groupe E.E.L.V.A. relatif à la sauvegarde de la maternité des Bluets.

Vœu déposé par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche relatif à la sauvegarde de la maternité des Bluets.

Vœu déposé par l'Exécutif.

Mme Olga TROSTIANSKY, présidente. - Nous passons à l'examen des vœux référencés n^{os} 5 G, 6 G, 7 G et 7 G bis dans le fascicule, déposés par les groupes socialiste, radical de gauche et apparentés, E.E.L.V.A., Communiste et élus du Parti de Gauche et l'Exécutif, relatifs à la sauvegarde de la maternité des Bluets.

Je donne, pour commencer, la parole à Mme Michèle BLUMENTHAL.

Mme Michèle BLUMENTHAL. - Merci.

La maternité des Bluets est un établissement de référence, elle est pionnière dans l'accompagnement personnalisé des femmes enceintes et des couples, avec une prise en charge à la fois médicale, psychologique et sociale.

Depuis des mois, la maternité des Bluets connaît d'importantes difficultés financières. Face à ces difficultés financières, l'A.R.S. s'est engagée à aider la maternité dans son redressement, une mission d'appui a été mise en place en mars 2012 et un rapport comportant 67 préconisations, dont le besoin rapide de 4 millions d'euros, a été rendu.

La situation financière difficile des Bluets actuellement risque de mettre en péril la survie de la maternité. Face à ce risque, les élus du 12^e arrondissement ont souhaité déposer ce vœu.

Nous souhaitons, par ce vœu, réaffirmer notre soutien à la maternité des Bluets, à son personnel, ainsi qu'aux familles accueillies, nous souhaitons que l'A.R.S. rende un rapport d'étape sur les Bluets qui pourra permettre d'engager une réflexion avec le ministère de la Santé, l'A.R.S. et les acteurs concernés sur la situation financière de la maternité des Bluets et que les moyens nécessaires pour assurer la pérennité et la spécificité de la maternité soient engagés.

Merci.

Mme Olga TROSTIANSKY, présidente. - Merci, Madame BLUMENTHAL.

Je donne la parole à M. Ian BROSSAT, pour une minute.

M. Ian BROSSAT. - Merci, Madame la Présidente.

Ce vœu concerne également la maternité des Bluets. Tout le monde connaît le travail absolument remarquable qui est réalisé par le personnel au sein de la maternité des Bluets, maternité qui souffre depuis maintenant des années, et considérablement, de l'application de la tarification à l'activité. C'est cela qui conduit aujourd'hui la maternité des Bluets à connaître des difficultés financières extrêmement importantes.

Ce vœu vise à ce que nous puissions ensemble redire notre soutien à la maternité des Bluets, notre refus que cette maternité puisse disparaître, et nous faisons donc deux propositions.

La première est que le Maire de Paris intervienne auprès de l'A.R.S. pour que les fonds nécessaires garantissant la pérennité de l'établissement soient rapidement versés, et en attendant, parce qu'il y a un caractère d'urgence, nous proposons que la Ville de Paris puisse apporter un soutien financier, dans un partenariat avec l'association, en lien avec l'A.R.S., afin d'éviter la cessation de paiement qui menace aujourd'hui cette maternité.

Mme Olga TROSTIANSKY, présidente. - Merci, Monsieur BROSSAT.

M. NAJDOVSKI est absent ; je donne donc la parole à M. Jean-Marie LE GUEN pour répondre.

M. Jean-Marie LE GUEN. - Merci, Madame la Présidente.

Plusieurs vœux tout à fait légitimes qui nous rappellent à la fois l'importance et l'intérêt de la maternité des Bluets, sur laquelle les uns et les autres, nous sommes mobilisés maintenant depuis des années, qu'il s'agisse de la nouvelle structure qui a été mise en place, ou de la maternité historique des Bluets. En effet, ce dont nous parlons aujourd'hui, c'est d'une maternité nouvelle, qui se trouve en proximité avec la maternité de l'hôpital Trousseau, sous une forme qui est, me semble-t-il, extrêmement intéressante : le rapprochement de structures qui ne font pas uniquement partie de l'Assistance publique mais qui sont, par contre, des structures qui participent du service public, bien qu'étant de nature privée.

Je parle de l'association Ambroise Croizat et de la clinique des Bluets qui donnent à voir, de façon intéressante, un certain nombre de choses qui se font dans le privé non lucratif et dans des conditions de très bonne sécurité pour les enfants, pour les mamans, pour les personnels, notamment du fait de la très grande proximité avec l'Assistance publique qui intervient avec un niveau de sécurité médicale plus élevé, ce qui permet d'offrir à la fois la souplesse et la qualité dans un même lieu.

Au plan financier, il y a des difficultés. Vous l'avez souligné les uns et les autres. Nous ne voulons pas ici, et ce n'est pas le rôle de la Mairie, sous-estimer les contraintes de bonne gestion qui existent pour cette association comme pour toutes les autres.

Néanmoins, une rencontre a eu lieu le 7 juin dernier au Ministère de la Santé et je crois qu'un certain nombre de choses ont été avancées. Le couperet de la cessation de paiement a été écarté, le soutien de l'A.R.S. a été réaffirmé et l'étalement d'une dette vis-à-vis de l'Assistance publique - Hôpitaux de Paris va être demandé.

Là, je suis un peu dans la schizophrénie. J'ai envie de dire que c'est une très bonne chose pour les Bluets, c'est une moins bonne chose pour l'Assistance Publique, mais je ne doute pas que le Gouvernement saura combler le manque à gagner des décisions politiques qu'il prend pour l'Assistance Publique.

Donc, nous demandons, en l'occurrence, que tout ceci soit suivi de façon positive par l'A.R.S. Un rapport d'étape complet devra être fourni et nous souhaitons évidemment qu'il y ait un engagement sur un plan financier, qui permette de pérenniser la structure.

C'est le sens du vœu de l'Exécutif que je vous propose et qui, me semble-t-il, reprend très largement les préoccupations qui sont les vôtres.

Mme Olga TROSTIANSKY, présidente. - Merci, Monsieur LE GUEN.

En réponse aux vœux n° 5 G, n° 6 G et n° 7 G, l'Exécutif a donc déposé le vœu n° 7 G bis.

J'ai bien compris, Madame BLUMENTHAL, que le vœu présenté par le groupe socialiste était retiré au profit de celui de l'Exécutif ? Merci.

Pour ce qui concerne le vœu déposé par le groupe E.E.L.V.A. ? Il est retiré également.

Pour ce qui concerne le vœu déposé par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche, est-il maintenu ou retiré ?

M. Alexis CORBIÈRE. - Il est maintenu, car il s'agit de la demande des personnels, même s'il ne s'agit pas de municipaliser l'hôpital mais d'apporter une réponse rapide.

Voilà pourquoi nous maintenons notre vœu qui demande que la Ville apporte un soutien financier en partenariat avec l'association.

Bien sûr, nous continuons la pression sur l'A.R.S.

Mme Olga TROSTIANSKY, présidente. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition vœu déposée par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de vœu déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de vœu est adopté. (2013, V. 18 G).

Vœu déposé par le groupe E.E.L.V.A. relatif au service des urgences de l'Hôtel-Dieu.

Vœu déposé par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche relatif au devenir de l'Hôtel-Dieu.

Vœu déposé par l'Exécutif.

Mme Olga TROSTIANSKY, présidente. - Nous passons à présent à l'examen des vœux référencés n^{os} 8 G, 9 G et 9 G bis dans le fascicule, déposés par les groupes E.E.L.V.A., Communiste et élus du Parti de Gauche et l'Exécutif, qui ont trait à l'Hôtel-Dieu.

Je donne la parole à M. Jacques BOUTAULT, pour une minute.

M. Jacques BOUTAULT. - Madame la Présidente, une minute pour vous faire part de l'inquiétude grandissante des habitants du centre de Paris depuis l'annonce de la fermeture au 4 novembre 2013 des urgences de l'Hôtel-Dieu par la direction de l'A.P.-H.P.

Le centre de Paris a besoin d'un centre d'accueil efficace pour les personnes qui sont en situation d'urgence médicale, de soins, de consultation et notamment de premiers secours. Cette attente est d'autant plus justifiée que la médecine de secteur 1, sans dépassement d'honoraires, est de plus en plus rare dans le centre de Paris.

Ce vœu que nous déposons rappelle notre opposition à la fermeture du service des urgences en particulier et demande que celles-ci soient maintenues car c'est possible : il y a des projets alternatifs qui ont été proposés par les médecins urgentistes qui travaillent à l'Hôtel-Dieu et par le personnel médical.

Nous souhaitons que leur projet puisse aboutir.

Merci.

Mme Olga TROSTIANSKY, présidente. - Merci, Monsieur BOUTAULT.

Je donne à présent la parole à Mme Danielle SIMONNET.

Mme Danielle SIMONNET. - Merci.

Pour la troisième fois depuis le début de l'année, nous vous présentons un vœu concernant l'Hôtel-Dieu.

Il faut à tout prix empêcher la fermeture programmée au 4 novembre prochain des urgences.

Mais, en plus, de nombreux services ont déjà été déménagés vers d'autres structures. Les choix d'austérité et les intérêts spéculatifs sont en train de tuer le plus vieil hôpital de France, cet hôpital hautement symbolique de l'Assistance publique et de l'hôpital public. Le projet d'hôpital universitaire de santé publique prévoit d'accueillir le siège de l'A.P.-H.P., un centre universitaire, un musée, une résidence universitaire. Mais, côté soins ? C'est juste une maison de santé, avec un accueil 24 heures sur 24.

Or, un hôpital sans lits, c'est un hôpital mort et nous devons défendre un véritable hôpital de proximité avec des lits et différents services d'hospitalisation.

Ce projet est dangereux, car il prépare un désert hospitalier dans les neuf premiers arrondissements et il est aberrant, vu tous les moyens qui avaient déjà été mis en œuvre dans les travaux et vu le coût que représentera l'adaptation des locaux pour les bureaux.

C'est pourquoi nous demandons à la fois de renoncer à tout projet de fermeture des urgences, mais aussi que soit mis en place un moratoire sur toutes les restructurations et fermetures en cours à l'Hôtel-Dieu et, enfin, qu'il y ait bien cette table ronde avec les personnels de la communauté médicale et de l'A.P.-H.P., et la direction de l'A.P.-H.P. pour que notamment le projet alternatif porté par les personnels puisse enfin être étudié.

Mme Olga TROSTIANSKY, présidente. - Merci, Madame SIMONNET.

Pour répondre, je donne la parole à M. Jean-Marie LE GUEN.

M. Jean-Marie LE GUEN. - Merci, Madame la Présidente.

Comme vient de le rappeler l'oratrice précédente, c'est la troisième fois depuis le début de l'année que, sans doute avec une spontanéité et une sincérité bien touchantes, un certain nombre d'élus nous rappellent les difficultés qui ont existé effectivement et qui peuvent encore exister concernant l'avenir de l'Hôtel-Dieu, puisque, évidemment, vous le savez, la décision de la fermeture de l'Hôtel-Dieu a été prise il y a maintenant un certain nombre d'années. Nous avons, à l'époque, protesté et, depuis, nous ne cessons, l'Exécutif municipal, de faire en sorte qu'il y ait une alternative qui soit mise en œuvre.

Alors, cette vigilance, vous la rappelez, eh bien, elle est nôtre.

C'est pourquoi le vœu que nous vous présentons explique à la fois l'historique et la position qui est celle de l'Exécutif municipal, qui est de sauvegarder, et plus exactement que de sauvegarder, d'ailleurs, de promouvoir dans le centre de la Capitale, une offre de soins. Je ne parle pas ici de l'aspect centre universitaire de santé publique, mais bien d'une offre de soins qui sera modernisée, qui sera renforcée et qui correspondra à l'évolution à la fois du rôle de l'hôpital et des pathologies.

Nous attendons, effectivement, que l'ensemble des garanties puissent être données, à la fois matérielles, en personnel, en matière d'offre de soins. Ce qui est aujourd'hui proposé rallie très largement au sein de l'Assistance publique, puisque non seulement la communauté médicale s'y est montrée très largement favorable, non seulement les trois doyens des facultés de médecine de Paris s'y sont montrés favorables et ont décidé qu'ils investiraient dans cette offre de santé, non seulement les représentants des usagers au sein du Conseil de surveillance de l'Assistance publique se sont manifestés de façon très positive en faveur de ce projet. Celui-ci n'est pas encore concrétisé et nous nous engageons pour qu'il le soit car il assurera, nous en sommes persuadés, s'il devait être concrétisé, ce que nous espérons, c'est-à-dire un accueil très largement renforcé, une garantie de prise en charge de l'ensemble des malades 24 heures sur 24 au niveau de l'Hôtel-Dieu, mais aussi le développement d'une offre de soins particulièrement innovante, notamment dans toutes les problématiques de maladies chroniques.

Voilà ce pourquoi la Ville s'est engagée. Elle s'engage sur une offre de santé renouvelée et renforcée au service du Parisien dans le centre de Paris.

Mme Olga TROSTIANSKY, présidente. - Merci, Monsieur LE GUEN.

Je donne la parole à présent à Mme BRUNO, pour une explication de vote.

Mme Catherine BRUNO. - Merci, Madame la Présidente.

Mes chers collègues, ces deux vœux relatifs à l'Hôtel-Dieu ont l'intérêt de réclamer un positionnement ferme et concret de la part de l'Exécutif parisien et de ses intentions actuelles et à venir.

L'occasion vous est donnée de trancher, Monsieur le Maire, et de clarifier vos desseins : soit le Conseil de Paris vote à l'unanimité ces deux vœux et se prononce contre la fermeture des urgences de l'Hôtel-Dieu et contre le projet de démantèlement enclenché soit ce vœu n'est pas adopté et cela signifiera, dès lors, que vous aurez accepté le projet de restructuration porté par l'A.P.-H.P.

Attendre l'échéance des municipales en mars 2014 pour prendre position, alors même que la candidate socialiste en lice, Mme HIDALGO, prétend faire de l'accès aux soins de proximité une priorité, n'est pas honnête vis-à-vis des Parisiens et, parce que le groupe U.D.I. ne ruse pas, il votera ces deux vœux.

Je vous remercie.

Mme Olga TROSTIANSKY, présidente. - Merci, Madame BRUNO.

En réponse aux vœux n° 8 G et n° 9 G, l'Exécutif a déposé le vœu n° 9 G bis.

Je voulais savoir si le vœu n° 8 G déposé par le groupe E.E.L.V.A. était maintenu ?

M. Jacques BOUTAULT. - Il est retiré au profit de celui de l'Exécutif.

Mme Olga TROSTIANSKY, présidente. - Merci.

Le vœu n° 9 G déposé par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche est-il maintenu ?

Mme Danielle SIMONNET. - Bien sûr qu'il est maintenu, par contre nous nous abstenons sur le vœu de l'Exécutif puisque, finalement, le monde change et même M. Jean-Marie LE GUEN change.

Vous vous souvenez, la fois dernière, vous nous exhortiez à changer dans votre phrase...

Mme Olga TROSTIANSKY, présidente. - Merci, Madame SIMONNET, je crois qu'on vous a entendue.

Je mets au vote le vœu n° 9 G...

Mme Danielle SIMONNET. - On ne peut pas même pas s'expliquer !

Mme Olga TROSTIANSKY, présidente. - Vous vous êtes exprimée, Madame SIMONNET, sur le sujet.

On vous a entendue, sur le sujet, je ne crois pas que je vous ai coupé la parole pendant votre intervention. J'ai compris que vous mainteniez votre vœu, c'était la seule question. J'ai bien compris que vous l'aviez maintenu, donc nous passons au vote, Madame SIMONNET.

Le vœu n° 9 G du groupe Communiste et élus du Parti de Gauche est maintenu avec un avis défavorable de l'Exécutif.

M. Ian BROSSAT. - Nous avons le droit à une explication de vote ! C'est quand même incroyable !

Mme Olga TROSTIANSKY, présidente. - Je crois que les explications ont été données. Madame SIMONNET, je vous redonne la parole. Ce n'est pas la peine de parler fort, cela ne sert à rien. Je vous laisse vraiment quelques mots.

Je crois que les explications ont été données au moment du vœu.

Madame SIMONNET, allez-y.

Mme Danielle SIMONNET. - Juste pour dire que, dans le vœu de l'Exécutif, vous dites que le service d'accueil d'urgence doit continuer de fonctionner tant que les conditions citées ci-dessous sont remplies.

Or, les conditions que vous mettez, pour l'instant, ne correspondent pas du tout au respect et au maintien d'un hôpital de proximité en plein cœur de Paris.

Nous prenons acte que, néanmoins, vous reculez par rapport au débat que nous avons eu, à la pression des personnels et du C.H.S.C.T., en demandant notamment un programme précis, chiffré et étayé du renforcement des services d'accueil d'urgence du Centre de Paris qui manquait bien.

Nous maintenons notre vœu et nous nous abstiendrons sur le vôtre.

Mme Olga TROSTIANSKY, présidente. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ? Abstention du groupe U.M.P.P.A.

La proposition de vœu est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de vœu déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de vœu est adopté. (2013, V. 19 G).

Vœu déposé par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés relatif à l'avenir du Centre de santé dentaire Archereau.

Vœu déposé par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche relatif à l'avenir du Centre de santé dentaire Archereau.

Mme Olga TROSTIANSKY, présidente. - Nous passons à l'examen des vœux référencés n° 10 G et n° 11 G dans le fascicule, déposés par les groupes socialiste, radical de gauche et apparentés et Communiste et élus du Parti de Gauche, relatifs à l'avenir du Centre de santé dentaire Archereau.

Je donne la parole à M. Daniel MARCOVITCH.

M. Daniel MARCOVITCH. - Merci, Madame la Présidente.

Dans un contexte de crise économique grave où les plus démunis finissent par renoncer aux soins, les centres de santé parisiens jouent un rôle majeur de santé publique, mais aussi de cohésion sociale.

C'est dans ce cadre que le Centre de santé dentaire situé au 76, rue Archereau répond depuis 2008 aux réels besoins d'une partie de la population du 19^e arrondissement.

A l'heure où la précarité sociale investit de plus en plus nos quartiers, la direction de la C.P.A.M. de Paris envisage la fermeture de ce centre.

Considérant l'arrêté de l'Agence régionale de santé de mai 2012 qui a retenu deux zones déficitaires parisiennes en offre de soins, dont la zone urbaine sensible dans laquelle le Centre dentaire Archereau est situé,

Considérant que le Centre Archereau propose une offre complète de soins dentaires grâce à un plateau technique moderne et un équipement de radiologie numérique en temps réel,

Considérant que l'établissement pratique le tiers-payant et reçoit les bénéficiaires de la couverture maladie universelle, donc de la C.M.U.,

Considérant que, à la lecture du budget des centres dentaires pour l'exercice 2011, les consultations de ce centre ont augmenté de 23 % et son chiffre d'affaires a augmenté de 34 %,

Considérant que cette fermeture serait d'autant plus grave qu'elle ferait passer le nombre de fauteuils de centres dentaires parisiens de 17 à 14, avec une diminution de l'offre face à une augmentation de la demande,

Considérant que le maire du 19e a pris l'attache de la Direction générale de la C.P.A.M. Paris pour évoquer la situation particulière du Centre et, plus amplement, l'offre de soins proposée par la C.P.A.M. dans le 19e arrondissement,

Sur proposition de M. François DAGNAUD et des élus du groupe socialiste, radical de gauche et apparentés, le Conseil de Paris émet le vœu que le Maire de Paris intervienne auprès de la Direction générale de la C.P.A.M. de Paris afin d'obtenir le maintien du Centre de santé dentaire Archereau.

(M. Christian SAUTTER, vice-président, remplace Mme Olga TROSTIANSKY au fauteuil de présidence).

M. Christian SAUTTER, président. - Merci, Monsieur MARCOVITCH.

Je donne la parole au Président Ian BROSSAT, pour une minute.

M. Ian BROSSAT. - Merci, Monsieur le Président, je serai moins long.

Pour les mêmes raisons, nous soumettons ce vœu visant à sauver le Centre de santé dentaire Archereau. Je crois que l'on n'a pas besoin de démontrer l'utilité de ce type de centre de santé, en particulier dans ce quartier populaire du 19e arrondissement.

M. Christian SAUTTER, président. - Merci, Monsieur BROSSAT.

Je donne la parole à M. Jean-Marie LE GUEN pour donner l'avis de l'Exécutif.

M. Jean-Marie LE GUEN. - Notre collègue, M. Daniel MARCOVITCH, a tout dit. Je le remercie de son intervention et je l'approuve, avis favorable.

M. Christian SAUTTER, président. - Avis favorable aux deux vœux ?

M. Jean-Marie LE GUEN. - Oui.

M. Christian SAUTTER, président. - Très bien.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée à l'unanimité. (2013, V. 20 G).

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée à l'unanimité. (2013, V. 21 G).

Vœu déposé par le groupe U.D.I. relatif à l'ouverture d'une salle de consommation à moindre risque.

M. Christian SAUTTER, président. - Nous passons à l'examen du vœu référencé n° 12 G dans le fascicule, déposé par le groupe U.D.I., relatif à l'ouverture d'une salle de consommation à moindre risque.

Je vais donner la parole à Mme Catherine BRUNO, pour une minute, et M. LE GUEN vous répondra.

Mme Catherine BRUNO.- Merci, Monsieur le Président.

Mes chers collègues, ce vœu est un avertissement.

Voilà bientôt trois ans qu'a été adopté en Conseil de Paris le principe de création d'une salle de consommation de drogue. Le groupe "Centre et Indépendants", à l'époque, à sa quasi-unanimité, avait alors soutenu cette initiative, allant jusqu'à déposer un vœu dans ce sens, également adopté.

Voilà donc trois ans durant lesquels vous vous étiez engagé, Monsieur le Maire, à l'ouverture d'une seule salle, c'est ce qui était stipulé dans notre vœu, à la mise en œuvre d'une concertation dense et approfondie sur le long terme entre les habitants, les élus locaux, les acteurs médicaux ainsi qu'à l'association étroite des autorités policières et judiciaires.

Aujourd'hui, l'échéance approche et nous devons examiner le projet de délibération relatif au dépôt du permis de construire de ladite salle en juillet.

Cependant, les promesses ont été mises à mal et force est de constater que la bronca des riverains du quartier de la Chapelle témoigne des lacunes criantes d'un travail de pédagogie absent et d'une consultation expédiée, très insuffisante, qui conditionnent pourtant la réussite du projet.

Vous êtes parvenu, Monsieur le Maire, faute d'implication des habitants, à briser l'élan qui porte 58 % des Français à se déclarer plutôt favorables à ce genre de structure.

Aussi, mon groupe ne se dédit nullement, mais souhaite que les conditions préalables soient respectées avant toute construction de cette salle, afin d'éviter la chronique d'un échec annoncé.

M. Christian SAUTTER, président. - Merci, Madame BRUNO.

Je donne la parole à M. Jean-Marie LE GUEN.

M. Jean-Marie LE GUEN. - Merci, Monsieur le Président.

Je voudrais dire que Mme BRUNO a bien fait de rappeler le travail qui a été mené au sein du Conseil de Paris, notamment par elle-même et par son groupe.

Je prends tout à fait au sérieux l'interpellation qui est la sienne.

Je veux donc y répondre de façon précise et lui dire que nous partageons le souci réaffirmé de la concertation et de la nécessaire pédagogie.

Encore que, Mme BRUNO et nous-mêmes, de la majorité, pouvons aujourd'hui nous satisfaire que les tenants de la thèse opposée ont cessé de défendre leur position de façon systématique et principielle finalement. Cependant, il y a, j'en conviens - et votre question le reflète - encore des discussions sur la mise en œuvre de cette salle de consommation à moindre risque.

Je pense que le travail que nous avons fait ensemble a permis de faire progresser les choses. Je m'en félicite car ce genre d'initiative a besoin, vous le disiez vous-même et je le souligne, d'un consensus le plus large.

Néanmoins, Madame BRUNO, tout en ayant pris acte de vos demandes, je voudrais ici insister sur le fait que s'agissant des riverains, un travail a été entamé avec la mairie du 10^e arrondissement, qui est un travail très important, depuis octobre 2012. Je voudrais signaler ici qu'il y a eu une information via la lettre du 10^e arrondissement et des courriers du maire aux habitants, des rencontres avec les associations de riverains avec l'association "Gaïa", la rencontre avec le maire du 10^e le 26 mars et le 1^{er} juin, des réunions de conseil de quartier, des réunions publiques le 27 mars dernier et mardi prochain, le 11 juin, nous aurons également une nouvelle réunion à la mairie du 10^e.

Un travail réel a donc été fait et on le voit bien, il y a une large approbation, même si, ici ou là, il peut exister un certain nombre de personnes qui sont encore sur la réserve.

Néanmoins, et je veux vous donner acte, à travers cette proposition, de notre et de votre souci de vous associer le plus largement à notre démarche, nous souhaitons que les élus de cette Assemblée puissent s'impliquer comme nous l'avions évoqué à plusieurs reprises. Nous voudrions vous convier à participer au prochain comité de pilotage, qui aura lieu avant l'été, de façon à ce qu'il y ait une totale transparence sur la mise en œuvre de cette salle de consommation à moindre risque.

Voilà, Madame BRUNO, des éléments de réponse.

Je ne peux évidemment donner un avis favorable à votre vœu mais je veux l'entendre et j'y ai apporté, je le crois, un certain nombre de réponses qui, peut-être, pourraient vous amener à retirer le vôtre.

M. Christian SAUTTER, président. - Je me tourne vers Mme BRUNO. Après ces explications convaincues et convaincantes, retirez-vous votre vœu ?

Mme Catherine BRUNO. - Non, Monsieur le Président.

Je maintiens mon vœu car je veux par ce vœu bien marquer les limites de cette expérimentation que je ne veux pas dépasser.

J'ajoute que cette concertation annoncée par M. LE GUEN me paraît quand même bien tardive. Il est effectivement temps de se préoccuper d'une concertation puisque c'est le mois prochain que nous allons décider du permis de construire de cette salle.

Cela fait trois ans que j'attends cela, c'est un peu tard !

M. Christian SAUTTER, président. - Très bien, une explication de vote ? Non ? De M. FÉRAUD ?

M. Rémi FÉRAUD. - S'agissant d'un sujet qui touche directement le 10e arrondissement et merci, Monsieur le Président, de me donner la parole, je serai très bref.

Je remercie d'ailleurs le groupe U.D.I. d'avoir toujours accompagné et soutenu l'initiative de salle de consommation à moindre risque, mais il y a une chose que je ne peux pas accepter de laisser dire sans y répondre. Oui, le travail de concertation, localement, a été fait très sérieusement ; je m'y suis moi-même beaucoup impliqué et je crois que personne ne le nie. Il se poursuit et c'est ce travail de concertation qui est en cours qui permettra à la salle de consommation d'ouvrir dans des conditions correctes et avec l'accompagnement d'une majorité des habitants.

Je conçois qu'il puisse s'améliorer. Je trouve très bien que M. Jean-Marie LE GUEN propose d'y associer les groupes au Conseil de Paris, mais je ne veux pas laisser dévaloriser le travail très important fait sur le terrain.

M. Christian SAUTTER, président. - Merci, Monsieur le Maire du 10e arrondissement.

Je me tourne vers M. LE GUEN.

Mme BRUNO maintient son vœu.

Quel est le point de vue de l'Exécutif ?

M. Jean-Marie LE GUEN. - Malheureusement, nous ne pouvons pas y souscrire de façon favorable. Nous l'avons néanmoins entendu.

M. Christian SAUTTER, président. - C'est malheureusement un avis défavorable de l'Exécutif.

Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe U.D.I., assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

2013 DASES 359 G - Subvention (42.500 euros) et convention avec l'association "Fédération de Paris du Secours populaire français" (18e).

M. Christian SAUTTER, président. - Nous examinons maintenant le projet de délibération DASES 359 G relatif à l'attribution d'une subvention de 42.500 euros et d'une convention avec l'association "Fédération de Paris du Secours populaire français" (18e), sur lequel le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche a déposé l'amendement n° 13 G.

C'est M. Ian BROSSAT qui intervient, et je lui donne la parole.

M. Ian BROSSAT. - Merci.

Très rapidement, cet amendement concerne la subvention que nous versons au Secours populaire français, plus précisément à sa fédération de Paris qui, vous le savez sans doute, est située dans le 18e arrondissement.

Cela fait maintenant plusieurs années que la subvention du Secours populaire français tourne autour de 40.000, 42.000 euros.

Or, dans le contexte que nous connaissons, qui est un contexte de crise, les permanences du Secours populaire français sont de plus en plus fréquentées.

Et donc, les besoins financiers du Secours populaire français sont d'autant plus importants. C'est la raison pour laquelle nous déposons cet amendement, qui vise à ce que la subvention du Secours populaire puisse être rehaussée et atteindre les 50.000 euros.

Puisqu'il me reste un peu de temps, j'en profite pour faire un rappel au règlement et rappeler un certain nombre de règles qui doivent fonctionner convenablement dans notre Conseil de Paris.

Tout à l'heure, nous avons eu un dysfonctionnement qui m'a beaucoup choqué puisque Mme Danielle SIMONNET, qui devait faire une explication de vote relative à la situation de l'Hôtel-Dieu, a dû, d'une certaine manière, réclamer la parole.

Cela m'a beaucoup choqué parce que je me suis replongé dans les règles qui régissent notre Conseil de Paris et il est très explicitement précisé, dans le cadre de notre règlement, que lorsqu'un vœu est présenté, les groupes ont droit à une explication de vote qui ne doit pas excéder deux minutes.

Je souhaite donc que ces règles puissent être respectées et lorsque tel ou tel groupe souhaite faire une explication de vote, c'est de droit, et par conséquent nous n'avons pas à le réclamer ou à le supplier à coups de cris. Nous devons y avoir droit, tout simplement, parce que c'est la règle qui régit le fonctionnement de notre Conseil de Paris.

M. Christian SAUTTER, président. - Bien. Monsieur le Président, grâce à cette intervention, vous avez bien débordé votre minute, mais c'est toujours utile de faire des rappels au règlement.

Je donne la parole à Mme Olga TROSTIANSKY pour donner l'avis de l'Exécutif sur l'amendement n° 13 G.

Mme Olga TROSTIANSKY, vice-présidente. - M. BROSSAT a rappelé, pour l'association "Fédération de Paris du Secours populaire français", à quel point il y avait un étroit lien avec les services sociaux. Le Secours populaire a effectivement aidé l'année dernière 15.000 Parisiennes et Parisiens dans la résolution de leurs difficultés, notamment des familles, mais aussi des jeunes.

Et pour répondre toujours mieux aux besoins des familles, le Secours populaire fait évoluer et développer une nouvelle offre d'accueil, à l'instar du libre-service solidaire qui va être inauguré rue Montcalm, dans le 18e arrondissement, lundi prochain, qui va contribuer à étoffer l'aide alimentaire sur Paris.

Les actions du Secours populaire français sont très précieuses. Je crois que ce qui est très important aussi, c'est le travail que l'on peut faire et l'expertise de l'association, qui nous aide sur l'évolution des phénomènes de pauvreté. C'est vrai qu'elle nous en rend compte à la fois au sein du conseil d'administratif du Centre d'action sociale de la Ville de Paris mais aussi comme membre du Conseil consultatif des solidarités.

Effectivement, il y a un nombre croissant de personnes accueillies par le Secours populaire à Paris.

Les actions sont également diversifiées au niveau de cette association.

J'accepte donc d'augmenter la subvention pour la porter à 50.000 euros et donc, je vous propose de voter le projet de délibération avec cet amendement.

M. Christian SAUTTER, président. - Merci, Madame TROSTIANSKY.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition d'amendement n° 13 G déposée par le groupe Communiste et élu du Parti de Gauche, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition d'amendement n° 13 G est adoptée à l'unanimité.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DASES 359 G ainsi amendé.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. (2013, DASES 359 G).

Vœu déposé par le groupe Communiste et élu du Parti de Gauche relatif à l'accompagnement des migrants intra-européens.

Vœu déposé par l'Exécutif.

M. Christian SAUTTER, président. - Nous passons maintenant à l'examen des vœux non rattachés référencés n° 14 G et n° 14 G bis dans le fascicule, déposés par le groupe Communiste et élu du Parti de Gauche et l'Exécutif, relatifs à l'accompagnement des migrants intra-européens.

Je donne la parole à Mme SIMONNET, pour une minute.

Mme Danielle SIMONNET. - Merci, Monsieur le Président.

En Ile-de-France, il y a environ 10.000 des 20.000 ressortissants Roms de France, vous savez, ces familles d'origine d'Etats membres de l'Union européenne qui vivent dans des conditions de misère extrêmement indignes dans notre pays.

Les politiques discriminatoires de l'Etat à leur rencontre, que nous dénonçons hier sous SARKOZY hélas, se poursuivent en ce moment malgré les changements de locataires de l'Elysée et de Matignon. Nous avons même eu droit à un discours de Manuel VALLS scandaleux lorsqu'il a, il y a peu, déclaré "qu'ils ne veulent pas s'intégrer" !

Ce discours-là de discrimination est vraiment problématique.

Maintenant, entre nous, soyons conscients d'une chose : lorsqu'on a 10.000 des 20.000 ressortissants Roms en France en Ile-de-France, nous en avons environ 7.000 qui seraient par exemple sur le 93. Et on sait que si nous laissons chaque collectivité seule pour essayer de résoudre le problème et respecter les droits au logement, on n'y arrivera pas.

Il y a donc urgence et nous demandons dans ce vœu deux choses : à la fois la fin des mesures transitoires à leur rencontre, afin que l'accès au travail soit rendu totalement possible, et ensuite nous demandons qu'il y ait une véritable table ronde régionale qui soit instaurée et mise en place, afin de permettre à la fois aux représentants de

l'Etat, Préfecture et Région, et l'ensemble des collectivités départementales et régionales, de pouvoir prendre leur responsabilité dans l'accès aux droits.

Je vous remercie.

M. Christian SAUTTER, président. - Merci, Madame SIMONNET.

Je vais donner la parole à Mme Olga TROSTIANSKY pour donner son avis sur le vœu n° 14 G et présenter le vœu n° 14 G bis.

Madame TROSTIANSKY ?

Mme Olga TROSTIANSKY, vice-présidente. - Monsieur le Président, mes chers collègues, la réunion de notre Assemblée me donne régulièrement l'occasion de m'exprimer sur la prise en charge des populations Roms en errance sur le territoire francilien, faute souvent de solutions d'insertion en France, comme dans leur pays d'origine, généralement la Roumanie et la Bulgarie.

On le sait, ces populations vivent dans des squats ou des campements, dans des conditions de vie souvent indignes. Par ailleurs, leur installation dans l'espace public, parfois jusque tard dans la nuit, dans certains quartiers de Paris, génère une juste incompréhension des riverains et des passants.

Nous n'avons pas attendu la publication de la circulaire interministérielle du 26 août 2012 : au niveau de la Ville, nous avons depuis des années le souci de construire des réponses sociales bien en amont des décisions d'évacuation des campements, qui sont installés de manière illicite sur des terrains de la Ville, et nous travaillons vraiment en partenariat avec les acteurs associatifs. Nous travaillons à favoriser autant que possible l'insertion et la stabilisation des personnes.

Evidemment, une attention particulière est portée à la scolarisation des enfants, grâce au soutien de certains maires d'arrondissement. C'est aussi évidemment une vigilance au suivi médical des personnes qui sont en état de fragilité. Cela passe notamment par la vérification des droits à l'aide médicale d'Etat, et par l'orientation vers la protection maternelle et infantile (P.M.I.) pour le suivi de maternité et la vaccination des enfants.

Toute décision d'évacuation est précédée d'une évaluation des besoins qui permet ensuite de mobiliser des moyens humains et financiers de la Ville, comme de la Préfecture de Région, notamment pour héberger les personnes qui en ont exprimé le souhait.

Monsieur le Président, nous nous attachons vraiment à trouver des solutions pour prévenir et répondre à l'installation de familles dans la rue, parfois avec de très jeunes enfants, et un travail particulier est réalisé sur le secteur Bastille/République.

L'unité d'assistance aux sans-abri de la Ville, la Brigade d'assistance aux personnes sans-abri de la Préfecture de police et également les maraudes associatives exercent une vigilance continue sur ces sites.

L'objectif, Monsieur le Président, chers collègues, est d'accompagner les familles vers un hébergement, de les orienter vers les services publics et de repérer les opérations nécessitant un signalement au service de protection de l'enfance. Les commissariats d'arrondissement interviennent pour réprimer les activités illicites et vérifier le droit au séjour des personnes de leur côté.

Nous avons, durant cette période hivernale 2012-2013, un système de veille qui a été mis en place, qui permet la coordination de l'ensemble des acteurs de terrain : associations, services de la Ville et de la police. Nous avons près de 300 personnes qui représentent 80 familles, qui ont été rencontrées régulièrement par les maraudes d'Emmaüs Coup de main, et qui permettent l'hébergement régulier ou ponctuel de plus des deux tiers d'entre elles, les autres habitant dans des campements franciliens.

Nous avons vraiment une grande vigilance de l'ensemble des intervenants qui a permis d'opérer un suivi étroit des personnes en situation de fragilité, que ce soit des enfants en bas âge, les femmes enceintes ou les personnes âgées.

Pour aller plus loin que la simple veille, la Ville de Paris expérimente par ailleurs des alternatives à l'hébergement hôtelier, à la suite du centre provisoire qui a été ouvert rue Saint-Bon dans le 4e arrondissement pendant l'hiver 2010-2011 pour accueillir des familles qui campaient à l'époque dans le bois de Vincennes.

Depuis 2011, nous avons des familles qui sont logées de manière transitoire dans des appartements de la Ville, pas encore intégrées au parc social mais avec un accompagnement d'Emmaüs Coup de main, le temps souvent de régler leur situation administrative, et en tout cas de leur faire accéder à leurs droits.

Nous avons vraiment un travail de la Ville de Paris, des services de l'Etat, qui vont continuer de prévenir autant que possible ces installations illicites de campements et travailler à leur résorption en cherchant des solutions durables pour les personnes.

Ce qui est très important, c'est vraiment de veiller à ce que l'espace public reste partagé de manière la plus sereine possible, et que les personnes qui sont en situation de détresse puissent trouver une issue à leurs difficultés.

Pour l'ensemble de ces raisons, Monsieur le Président, la Ville de Paris appelle de ses vœux la construction de réponses à l'échelle de la métropole, afin d'interrompre l'errance de ces populations et leur permettre de trouver enfin des conditions dignes.

Madame SIMONNET, je donne un avis favorable à votre proposition de table ronde régionale. En revanche, je ne souscris pas à votre proposition de demander à l'Etat l'organisation d'un schéma spécifique pour l'accueil, l'orientation et l'accompagnement des migrants intra-européens. Il existe déjà un projet de P.R.A.H.I. (plan régional de l'accueil, de l'hébergement et de l'insertion) qui prend en compte les besoins des populations Roms, que le Gouvernement précédent avait refusé de valider, mais qui doit être réactualisé prochainement pour être enfin adopté.

Je vous propose de voter le vœu de l'Exécutif qui ne retient que la première proposition du vœu présenté par le groupe Communiste et le Front de gauche.

M. Christian SAUTTER, président. - Merci, Madame TROSTIANSKY, pour cette réponse très claire et cette proposition.

Je me tourne vers Mme SIMONNET, retirez-vous votre vœu n° 14 G ?

Mme Danielle SIMONNET. - Nous maintenons notre vœu car nous demandons aussi la fin des mesures transitoires dans ce vœu. Nous regrettons que vous ne souscriviez pas à cette demande.

Mais nous voterons le vœu de l'Exécutif en nous félicitant collectivement de nous retrouver sur cette demande de table ronde.

Je vous remercie.

M. Christian SAUTTER, président. - Merci, Madame SIMONNET.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de vœu déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de vœu est adopté. (2013, V. 22 G).

2013 DASCO 30 G - Tarifs de restauration pour les adultes de certains collèges publics parisiens pour l'année scolaire 2013/2014.

M. Christian SAUTTER, président. - Nous arrivons maintenant en 7e Commission et passons à l'examen du projet de délibération DASCO 30 G concernant les tarifs de restauration pour les adultes dans certains collèges publics parisiens pour l'année scolaire 2013-2014.

C'est M. Jean-Pierre LECOQ qui intervient et Mme BROSEL qui lui répondra.

Monsieur LECOQ ?

M. Jean-Pierre LECOQ. - Monsieur le Président, mes chers collègues, Madame le Maire, à vrai dire ce projet de délibération appelle peu d'observations de ma part et nous le voterons, puisqu'il a trait aux tarifs de restauration pour les adultes pratiqués par un certain nombre de collèges qui disposent d'un service de restauration autonome.

Mais c'est pour moi l'occasion, à un moment où nous débattons beaucoup de la réforme des rythmes scolaires et où les caisses des écoles vont être sollicitées, comme vous le savez, mes chers collègues, notamment pour assurer la restauration scolaire le mercredi, d'appeler l'attention de Mme l'adjointe et du Maire de Paris sur la nécessité que nous aurions peut-être de nous réunir et d'avoir des informations, nous le souhaitons, sur un certain nombre de points.

Je pense effectivement aux moyens qui seront donnés aux caisses des écoles, des moyens supplémentaires, pour assurer notamment, si les personnels ne peuvent pas le faire, et de toute façon cela représentera des heures supplémentaires, le nettoyage des réfectoires qui seront mobilisés le mercredi. Nous aurons sans doute d'autres points à évoquer à partir du moment où, effectivement, les caisses seront sollicitées dans chacun des 20 arrondissements.

C'est également l'occasion, Madame le Maire, de souhaiter que nous ayons, à partir du moment où le bureau de la restauration scolaire va peut-être être réorganisé ou, en tout cas, faire l'objet d'un mouvement de personnels important, puisque je crois que l'administrateur qui était à sa tête l'a quitté, un état comparatif des aides, des subventions, ainsi que des investissements qui sont consentis par la Ville dans chaque caisse, tant en ce qui concerne le fonctionnement que l'investissement ; cela me paraîtrait, dans un souci de transparence qui nous anime tous, une bonne chose.

Voilà ce que je voulais vous demander, en vous remerciant par avance de votre réponse que je ne sollicite pas immédiatement, puisqu'il ne s'agissait pas directement d'une demande liée au projet de délibération qui nous est soumis aujourd'hui.

M. Christian SAUTTER, président. - Merci, Monsieur LECOQ, pour cette interrogation courte et courtoise.

Je donne la parole à Mme BROSEL pour vous répondre.

Mme Colombe BROSEL. - Merci beaucoup, Monsieur LECOQ.

Sur les deux sujets que vous avez évoqués, le premier, en effet, les caisses des écoles et les directeurs des caisses des écoles travaillent évidemment, depuis quelques semaines déjà, avec les services de la DASCO. Ils seront mobilisés à partir de septembre dans le cadre de la réforme des rythmes éducatifs, d'une part, pour assurer les repas le mercredi, ce qui aura un effet mécanique en termes de financement, puisque le nombre de repas va augmenter.

Nous passerons au prochain Conseil de Paris, si ma mémoire est bonne, l'ensemble des projets de délibération de subventions de fonctionnement des caisses des écoles. Ce sera donc l'occasion de formaliser le travail que chacune des caisses a réalisé avec le bureau de la restauration scolaire sur ce point, mais également, et vous l'avez dit, en termes de mobilisation des personnels, notamment pour le nettoyage des locaux. En effet, nous souhaitons

que cette réforme soit également l'occasion de proposer à des personnels de caisses des écoles, qui sont souvent à temps incomplet, voire très incomplet, une augmentation de leur temps de travail, et donc de leur rémunération, en assurant une partie du ménage et des tâches d'entretien dans les écoles.

Je pense notamment aux écoles maternelles, où nous déchargeons les A.S.E.M. d'une partie de l'entretien des locaux pour leur permettre d'accompagner la réforme des temps éducatifs les mardis et vendredis. Donc, que ce soit avec les caisses des écoles ou, autre sujet qui vous concerne moins directement, avec les personnels de la DILT, nous construisons un dispositif qui permettra d'allier déprécarisation, d'une part, et, évidemment, maintien des prestations de nettoyage à l'intérieur des écoles.

Sur votre demande d'avoir une information claire et complète sur les subventions consenties, je le disais, les projets de délibération passeront donc au Conseil de Paris de juillet, si ma mémoire est bonne ; ce sera donc évidemment l'occasion d'avoir ce premier état des lieux.

Si vous le souhaitez, je sais que l'ensemble des directeurs des caisses des écoles sont réunis régulièrement par le bureau de la restauration scolaire, nous pouvons tout à fait imaginer que d'ici au 14 juillet - je fixe la date de façon un peu aléatoire mais elle correspond à des périodes qui font sens -, nous puissions proposer à l'ensemble des maires d'arrondissement, présidents de caisses des écoles, de nous réunir afin d'échanger sur ces sujets ; c'est, en tout cas, une proposition qui me paraît tout à fait envisageable, et nous allons monter cela rapidement.

Merci beaucoup, Monsieur LECOQ.

M. Christian SAUTTER, président. - Merci, Madame BROSSEL, de cette proposition démocratique.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DASCO 30 G.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. (2013, DASCO 30 G).

Adoption, par un vote global d'approbation de l'Assemblée, des projets de délibération n'ayant pas donné lieu à inscription.

M. Christian SAUTTER, président. - Mes chers collègues, nous avons terminé les débats sur les projets de délibération du Conseil général, je vous propose donc de vous prononcer, à main levée, par un vote global d'approbation, sur les projets de délibération n'ayant pas fait l'objet d'une inscription.

Ces projets de délibération sont adoptés et leur liste sera, selon l'usage, annexée au procès-verbal de la présente séance.

Clôture de la séance.

M. Christian SAUTTER, président. - Mes chers collègues, l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

(La séance est levée à dix-sept heures quarante minutes).

Votes spécifiques.

M. Hermano SANCHEZ-RUIVO, Mme Lyne COHEN-SOLAL, M. David ALPHAND, Mmes Valérie SACHS et Claudine BOUYGUES ne prennent pas part au vote du projet de délibération suivant :

2013 DDEES 28 G - Subventions (700.500 euros) et convention avec l'association Paris Initiatives Entreprises "PIE" 8e visant le soutien des Parisien(ne)s créateurs d'entreprise.

Mme Florence BERTHOUT ne prend pas part au vote du projet de délibération suivant :

2013 DASES 159 G - Subvention (30.000 euros) et convention avec l'Association de Prévention du Site de La Villette (APSV) (19e).

Votes spécifiés.

Mme Pauline VERON ne prend pas part au vote sur le projet de délibération suivant :

2013 DDEEES 66 G - Subvention et convention (223.500 euros) avec le Groupement d'Intérêt Public Maison de l'Emploi de Paris (19e).

Projets de délibération adoptés par un vote d'ensemble de l'Assemblée.

Les projets de délibération adoptés par un vote d'ensemble de l'Assemblée sont les suivants :

2013 DDEEES 67 G - Subvention (3.000 euros) à la Fédération Nationale du Folklore Français.

2013 DDEEES 68 G - Subvention (5.000 euros) à la Fédération Nationale des Associations Escapades Liberté Mobilité.

M. Jean-Bernard BROS, rapporteur.

2013 DASCO 22 G - Subvention (3.500 euros) au lycée professionnel Galilée 28, rue de Patay (13e) pour le fonctionnement du projet "Radio clype" en faveur des établissements publics d'enseignement parisiens.

2013 DASCO 25 G - Subventions (201.272 euros) à divers collèges publics parisiens.

2013 DASCO 26 G - Dotations (97.937 euros) à divers collèges publics parisiens.

2013 DASCO 27 G - Dotations (230.000 euros) pour l'équipement et le fonctionnement des collèges.

2013 DASCO 28 G - Dotations (30.730 euros) aux collèges en 2012, au titre du Fonds Commun Départemental des Services d'Hébergement.

2013 DASCO 29 G - Dotation (6.799 euros) au lycée-collège Henri IV (5e).

Mme Colombe BROSSEL, rapporteure.

2013 DPA 13 G - et DPA 32 : Construction d'un bâtiment (collège/crèche/cour) (20e), approbation de la convention de maîtrise d'ouvrage unique Ville/Département de Paris, des modalités de passation des marchés de maîtrise d'oeuvre et autres prestations intellectuelles, et du dépôt de la demande de Permis de construire.

Mme Colombe BROSSEL et M. Christophe NAJDOVSKI, rapporteurs.

2013 DASES 60 G - Signature d'une convention tripartite avec la Fondation oeuvre de la Croix Saint-Simon pour l'habilitation à recevoir des personnes dépendantes, pour le Centre d'Accueil de Jour pour personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer situé 8-12 rue de la Tour des Dames (9e).

2013 DASES 113 G - Subvention (100.000 euros) et convention pluriannuelle avec l'association Allô Maltraitance des Personnes Agées à Paris - ALMA-Paris.

2013 DASES 115 G - Subvention (11.000 euros) à l'association Au Rendez-vous des Seniors (18e) au titre de 2013.

2013 DASES 131 G - Subvention (5.000 euros) à l'association Ressac Volontariat (14e) au titre de 2013.

2013 DASES 176 G - Subvention (3.000 euros) à l'association Le Foyer Saint Laurent (10e).

2013 DASES 194 G - Subvention (5.000 euros) à l'association Recherche et Rencontres (11e).

2013 DASES 195 G - Subvention (15.000 euros) à l'association Ensemble 2 Générations Ile-de-France (8e).

2013 DASES 206 G - Subvention (1.000 euros) l'association Club sportif Lancry (10e).

2013 DASES 207 G - Subvention (15.000 euros) et convention avec l'association le Parisolidaire (11e).

2013 DASES 228 G - Subvention (3.000 euros) à l'association L'éclaboussée (18e).

2013 DASES 238 G - Subvention (25.000 euros) et convention avec l'association Générations 13 (13e).

2013 DASES 292 G - Subvention (3.000 euros) à l'association l'Onde et Cybèle (18e).

2013 DASES 309 G - Subvention (2.500 euros) à l'association Lilliput (10e).

2013 DASES 318 G - Subvention (3.000 euros) à l'association Femmes Relais 20e (20e).

2013 DASES 319 G - Subvention (1.000 euros) à l'association Culture et bibliothèque pour tous (15e).

2013 DASES 362 G - Subvention (7.500 euros) et convention avec l'association Parrains par' mille (11e).

2013 DASES 363 G - Subvention (4.500 euros) à l'association Action Culturelle Alzheimer (14e).

2013 DASES 364 G - Subvention (1.500 euros) à l'association Macao Ecriture(s) (13e).

2013 DASES 366 G - Subvention (5.000 euros) à l'association Union nationale des retraités et des personnes âgées (UNRPA) Fédération de Paris (20e) au titre de 2013.

2013 DASES 384 G - Subvention (10.000 euros) à l'association A2D ou Agir pour la diversité et contre les discriminations (20e).

2013 DASES 402 G - Subvention (3.000 euros) à l'association Compagnie Avril Enchanté/C. Hubeau (15e).

2013 DASES 404 G - Subvention (21.000 euros) et avenant n° 2 à convention avec l'association Les petits frères des pauvres (11e) pour l'action Voisin-âge.

2013 DASES 457 G - Subvention (5.000 euros) à l'association Groupement de Recherches et de réalisations pour le Développement Rural - G.R.D.R. (93100 Montreuil).

Mme Liliane CAPELLE, rapporteure.

2013 DASES 186 G - Subvention (7.000 euros) à l'association Maison des Femmes de Paris (12e).

2013 DASES 187 G - Participation (15.000 euros) et convention avec l'Association des Paralysés de France (A.P.F.) (13e).

2013 DASES 188 G - Participation (8.000 euros) et convention avec l'association CLASS OPEN (91320 WISSOUS).

2013 DASES 211 G - Subvention (2.000 euros) à l'Association du Locked-In-Syndrome (92100 Boulogne-Billancourt).

2013 DASES 212 G - Participation (4.000 euros) et convention avec l'association IRIMI VIVACE (11e).

2013 DASES 215 G - Subvention (30.000 euros) et convention avec l'association Act Up-Paris (11e).

2013 DASES 217 G - Subvention (2.000 euros) à l' Association d'Entraide aux Malades Traumatés Crâniens (62600 Berck/Mer).

2013 DASES 222 G - Subvention (25.000 euros) et convention avec l'association Nationale pour la Prévention des Handicaps et pour l'Information (ANPHI) (8e).

2013 DASES 225 G - Participation (10.000 euros) et convention avec l'Association des Rénovations Intérieures (A.R.I.) (13e).

2013 DASES 234 G - Subvention (15.000 euros) à La Fédération Française du Sport Adapté (FFSA) (15e).

2013 DASES 243 G - Subvention (6.000 euros) à l'association Accès pour Tous (18e).

2013 DASES 244 G - Subvention (30.000 euros) et convention avec l'association Action Passeraile (15e).

2013 DASES 245 G - Subvention (5.000 euros) à l'association Animation Insertion et Culture Vélo (A.I.C.V.) (19e).

2013 DASES 246 G - Subvention (4.000 euros) à l'Association Art Eveil (20e).

2013 DASES 247 G - Subvention (4.000 euros) à l'Association des couleurs (18e).

2013 DASES 248 G - Subvention (4.000 euros) à l'Association de Familles de Traumatisés Crâniens et de Cérébro-lésés - Ile-de-France/Paris (AFTC IDF/Paris) (14e).

2013 DASES 249 G - Subvention (3.000 euros) à l'Association des Parents d'Enfants Déficients Visuels (APEDV) (18e).

2013 DASES 251 G - Subvention (3.000 euros) à l'Association Nationale pour l'Intégration des personnes Handicapées Moteurs (ANPHIM) (7e).

2013 DASES 252 G - Subvention (10.000 euros) à l'Association Nationale pour la promotion et le développement de la langue parlée complétée (ALPC) (15e).

2013 DASES 253 G - Subvention (4.000 euros) à l'Association Nationale pour les Personnes Sourd Aveugles et sourdes malvoyantes (ANPSA) (18e).

2013 DASES 255 G - Subvention (4.000 euros) à l'Association de Réadaptation et de Défense des Devenus Sourds (ARDDS) (20e).

2013 DASES 256 G - Subvention (2.000 euros) à l'Association Régionale de Parents et Amis de Déficients Auditifs - Ile-de-France (ARPADA) (95 170 Deuil la Barre).

2013 DASES 258 G - Subvention (2.000 euros) à l'association Bibliothèque Braille Enfantine (BBE) (11e).

2013 DASES 260 G - Subvention (8.000 euros) au Centre d'Etudes, de Formation et d'Insertion par la Langue (CEFIL) (12e).

2013 DASES 261 G - Subvention (8.000 euros) et convention avec l'association Collectif des Accidentés du Travail, handicapés et Retraités pour l'Égalité des Droits (CATRED) (11e).

2013 DASES 263 G - Subvention (35.000 euros) et convention avec l'association Ecole de Chiens Guides pour Aveugles et Malvoyants de Paris et de la Région Parisienne (ECGAMVP) (12e).

2013 DASES 264 G - Subvention (4.000 euros) à l'association Enregistrement à la Carte pour les Aveugles (ECA) (15e).

2013 DASES 265 G - Subvention (7.500 euros) à l'association Fédéeh (14e) pour l'année 2013.

2013 DASES 266 G - Subvention (8.000 euros) à l'association France Acouphènes (18e).

2013 DASES 267 G - Subvention (1.000 euros) à l'association Groupe des Aphasiques d'Ile de France (GAIF) (17e).

2013 DASES 268 G - Subvention (2.000 euros) à l'association Groupe Polyhandicap France (GPF) (17e).

2013 DASES 269 G - Subvention (10.000 euros) à l'association La Parole aux Sourds (19e).

2013 DASES 270 G - Subvention (3.500 euros) à l'association Le Livre de l'Aveugle (92240 Malakoff).

2013 DASES 271 G - Subvention (7.500 euros) à l'association Les Amis de Yanous ! (17e).

2013 DASES 273 G - Subvention (3.000 euros) à l'association L'Orange Rouge (19e).

2013 DASES 274 G - Subvention (5.000 euros) à l'Association Mobile en Ville (14e).

2013 DASES 275 G - Subvention (2.000 euros) à l'association Parole de Chien (15e) au titre de 2013.

2013 DASES 295 G - Participation (100.000 euros) et convention avec AUTISME 75 - Ile de France - Sesame Autisme (13e).

2013 DASES 297 G - Subvention (15.000 euros) à l'association Femmes pour le Dire, Femmes pour Agir (FDFA) (15e).

2013 DASES 315 G - Convention d'habilitation à l'aide sociale à l'association VALENTIN HAUY pour son Service d'Accompagnement à la vie sociale (SAVS).

2013 DASES 393 G - Signature convention pluriannuelle avec le groupement d'intérêt public Maison Départementale des Personnes Handicapées de Paris relative à la participation financière du Département de Paris au titre des années 2013, 2014 et 2015.

2013 DASES 395 G - Participations (4.042 euros) pour L'ULS Masséna et (3.620 euros) pour L'ULS Austerlitz et avenant avec l'Association d'aide aux Israélites Agés et Malades.

2013 DASES 397 G - Subvention (5.573,60 euros) et avenant n° 1 à convention avec l'Association Nationale Pour l'Intégration des Handicapés Moteurs, (ANPIHM) pour le solde de la participation au titre de 2012 du Département au financement de l'ULS "Duployé".

Mme Véronique DUBARRY, rapporteure.

2013 DASES 325 G - Participations (123.000 euros) et avenant n° 2 à convention avec l'Association Nationale de Réadaptation Sociale pour son Service Insertion Jeunes (9e) et sa Permanence d'Accueil jeunes (20e).

Mme Myriam EL KHOMRI, rapporteure.

2013 DAJ 15 G - et DAJ 15 : Subvention (12.000 euros) pour la contribution au budget de fonctionnement du Conseil départemental de l'accès au droit (CDAD) de Paris pour 2013.

2013 DRH 4 G - Indemnisation à l'amiable des agents du Département de Paris suite à la détérioration ou la perte d'objet ou d'effet personnels à l'occasion d'incidents de service.

Mme Maïté ERRECART, rapporteure.

2013 SGCP 1 G - Modification de la délibération 2010 SGCP 1 G du 29 mars 2010 donnant délégation du Conseil de Paris au Président du Conseil de Paris sur les matières visées aux articles L 3211-2 et L 3221-10-1 du code général des collectivités territoriales.

M. Bernard GAUDILLÈRE, rapporteur.

2013 DASES 5 G - Subvention (15.000 euros) à l'Association pour la Promotion et le Développement du Centre Ressource Européen en Clinique Transculturelle (14e).

2013 DASES 75 G - Signature d'une convention avec l'Assistance Publique - Hôpitaux de Paris et l'Université Paris Descartes pour l'organisation des bilans à 8 ans et la poursuite de la cohorte de nouveaux nés Paris.

2013 DASES 80 G - Subvention (7.000 euros) à l'association Vaincre la Mucoviscidose (13e).

2013 DASES 154 G - Subvention (177.000 euros) et convention avec l'association Solidarité Sida (11e).

2013 DASES 155 G - Subvention (30.000 euros) et convention avec l'Association de Recherche Européenne pour la Médecine et l'Informatique Interactive (10e).

2013 DASES 156 G - Subvention (30.000 euros) et convention avec l'association Paris Association Santé Jeunes 13 (13e).

2013 DASES 157 G - Subvention (30.000 euros) et convention avec l'association PréviSanté (14e).

2013 DASES 158 G - Subvention (30.000 euros) et convention avec l'association Unité de réflexion et d'Action des Communautés Africaines URACA.

2013 DASES 159 G - Subvention (30.000 euros) et convention avec l'Association de Prévention du Site de La Villette (APSV) (19e).

2013 DASES 342 G - Subvention (15.000 euros) et convention avec l'association Parcours d'Exil (11e).

2013 DASES 382 G - Subvention (70.000 euros) et convention avec l'association Solidarité Sida (11e).

M. Jean-Marie LE GUEN, rapporteur.

2013 DASES 323 G - Participation (80.000 euros) et avenant à convention avec l'association La Croix-Rouge Française pour la gestion et l'animation de l'espace d'accueil et d'aide psychologique dénommé Le Passage (20e).

M. Jean-Marie LE GUEN et Mme Myriam EL KHOMRI, rapporteurs.

2013 DASES 278 G - DPVI 425 G - Subvention (4.000 euros) et convention avec l'association CAMRES (10e).

2013 DASES 279 G - DPVI 426 G - Subvention (4.000 euros) et convention avec l'association Le Picoulet - Mission Populaire Xle (11e).

2013 DASES 280 G - DPVI 413 G - Subvention (1.500 euros) et convention avec l'Association pour la Formation et l'Intégration des Familles (13e).

2013 DASES 282 G - DPVI 428 G - Subvention (4.000 euros) et convention avec l'association Culture 2+ (18e).

2013 DASES 283 G - DPVI 429 G - Subvention (4.000 euros) et convention avec l'association Groupe d'Aide EthnoPsychologique - GAEP (18e).

2013 DASES 284 G - DPVI 412 G - Subvention (4.000 euros) et convention avec l'association Chinois de France Français de Chine (20e).

2013 DASES 330 G - DPVI 415 G - Subvention (2.100 euros) et convention avec l'association Espace Universel (10e).

2013 DASES 331 G - DPVI 416 G - Subvention (3.000 euros) et convention avec l'association Archipélia (20e).

2013 DASES 333 G - DPVI 418 G - Subvention (3.000 euros) et convention avec l'association CRESCENDO (20e).

M. Jean-Marie LE GUEN, Mme Gisèle STIEVENARD, rapporteurs.

2013 DASES 17 G - Participations (181.000 euros) et avenants aux conventions avec sept associations dans le cadre d'actions de soutien, d'insertion et d'accompagnement des personnes vulnérables présentant des conduites addictives.

2013 DASES 36 G - Subventions (88.000 euros) et avenant n° 2 à convention avec l'association Les Amis du Bus des Femmes (20e).

M. Jean-Marie LE GUEN et Mme Olga TROSTIANSKY, rapporteurs.

2013 DASES 320 G - Participations (330.914 euros) et conventions avec l'association France Terre d'Asile (FTDA) (18e).

2013 DASES 322 G - Subvention (10.200 euros) et convention avec l'association Le Fil d'Ariane France 3, allée des Aubépines (93600 Aulnay-Sous-Bois).

2013 DASES 374 G - Participation (240.000 euros) et convention avec le Centre Français de Protection de l'Enfance - Etablissements (94 200 Ivry sur Seine) pour son service CAP ALESIA.

M. Romain LEVY, rapporteur.

2013 DDEEES 57 G - Subvention (220.000 euros) avec deux conventions avec l'association CAP DIGITAL Paris Région (12e).

2013 DDEEES 58 G - Subvention avec convention (120.000 euros) avec l'association SYSTEMATIC Paris Régions.

2013 DDEEES 63 G - Subvention (20.000 euros) et convention avec l'association Advancity (77).

2013 DDEEES 64 G - Subvention (20.000 euros) et convention avec l'association Astech Paris Région (92).

M. Jean-Louis MISSIKA, rapporteur.

2013 DDEEES 82 G - Subvention (40.000 euros) et convention avec la Fondation Voir et Entendre (12e) pour l'incubateur de l'Institut de la Vision.

2013 DDEEES 83 G - Subvention (310.000 euros) et convention avec la Fondation Voir et Entendre (12e) pour l'accompagnement des entreprises innovantes de l'Institut de la Vision.

M. Jean-Louis MISSIKA, Mme Véronique DUBARRY, rapporteurs.

2013 DDEEES 45 G - Subvention (170.000 euros) et convention avec l'association Les Inconditionnels de la Gaîté Lyrique.

M. Jean-Louis MISSIKA et M. Christian SAUTTER, rapporteurs.

2013 DA 21 G - et DA 21 : Approbation des modalités de lancement d'un marché à bons de commande de prestations de services d'agence de voyages dans le cadre des déplacements des agents et des élus de la Ville, du Département de Paris.

2013 DAJ 11 G - Signature du marché à conclure avec l'attributaire désigné par la commission d'appel d'offres le 28 mai 2013.

Mme Camille MONTACIÉ, rapporteure.

2013 DAC 251 G - Fixation du prix de vente au public de l'ouvrage consacré L'affaire Germaine Berton - Croquis et dessins du procès en cour d'assises (18-24 décembre 1923), par Louis Hanny. Collection À la découverte des Trésors des Archives de Paris.

Mme Danièle POURTAUD, rapporteure.

2013 DDEEES 18 G - Subvention (74.000 euros) et avenant à la convention avec l'Incubateur au Féminin Paris Pionnières (11e).

2013 DDEEES 38 G - Subvention (350.000 euros) et avenant à convention avec Oséo Régions pour le fonds de garantie Paris Finance Plus.

2013 DDEEES 51 G - Subvention et convention (80.000 euros) avec l'Association pour le Droit à l'Initiative Economique (2e) au titre du dispositif CréaJeunes.

2013 DDEEES 66 G - Subvention et convention (223.500 euros) avec le Groupement d'Intérêt Public Maison de l'Emploi de Paris (19e).

M. Christian SAUTTER, rapporteur.

2013 DASES 181 G - Participation (278.500 euros) et avenant n° 2 à convention avec l'association Aurore pour le fonctionnement du centre d'hébergement et de stabilisation Suzanne Képès (15e).

2013 DASES 316 G - Participation (12.000 euros) et avenant à convention avec l'association Intervalle-Consultations et Accueils Psychanalytiques (Intervalle-CAP) (7e).

2013 DASES 365 G - Subvention (15.000 euros) et avenant n° 2 à convention avec l'association Secours Catholique pour ses actions d'accompagnement linguistique et d'accès aux droits.

2013 DASES 368 G - Participation (40. 737 euros) au budget de fonctionnement de la maison-relais de la rue de la Chine (20e) et avenant à la convention avec l'association Petits Frères des Pauvres - Association de Gestion des Etablissements (11e).

2013 DASES 371 G - Subvention (5.000 euros) à l'association Fédération des Agences Internationales pour le Développement pour son activité d'insertion effectuée dans le cadre de la distribution alimentaire.

2013 DASES 372 G - Participation (42.000 euros) et avenant n° 2 avec l'association Autremonde (20e) pour ses actions de lutte contre l'exclusion, d'alphabétisation et d'accès aux droits.

2013 DASES 373 G - Subvention (20.000 euros) et convention avec l'association Crésus Ile-de-France - Paris pour son action d'accompagnement de personnes en situation de surendettement.

2013 DASES 375 G - Participation (109.760 euros) et avenant n° 1 à convention avec l'association Emmaüs Solidarité (1er), pour son action de maraude dans le bois de Vincennes (12e).

2013 DASES 377 G - Subvention (167.580 euros) et avenant n° 2 à convention avec l'association Aurore (15e) pour le fonctionnement de son activité de maraude dans les arrondissements du sud-ouest de Paris et le Bois de Boulogne.

2013 DASES 378 G - Subvention (10.000 euros) et convention avec l'association Droits devant !! (15e) pour son action d'aide à l'accès aux droits de personnes d'origine étrangère en situation de précarité.

2013 DASES 379 G - Subvention (80 000 euros) et avenant n° 2 à convention avec l'association Août Secours alimentaire (13e) pour son opération de distribution de colis repas à des personnes isolées et des familles parisiennes démunies durant l'été 2013.

2013 DASES 387 G - Participation (32.000 euros) et convention avec l' Association pour l'accompagnement social et administratif des migrants et de leurs familles (APTM) pour sa permanence d'accès aux droits.

2013 DASES 392 G - Subventions (70 000 euros) et avenant n°1 à convention avec cinq associations pour le fonctionnement de cinq épiceries sociales parisiennes.

2013 DASES 400 G - Subvention (34.000 euros) et avenant n°2 à convention avec l'association Inter Service Migrants Interprétariat (10e) pour l'action de son service juridique Info Migrants.

Mme Olga TROSTIANSKY, rapporteure.

2013 DASES 328 G - Subvention (16.500 euros) et conventions avec les associations Ecole Normale Sociale et Mouvement d'Entraide pour le Tiers-Monde et la Coopération pour leurs actions linguistiques.

Mme Olga TROSTIANSKY et Mme Myriam EL KHOMRI, rapporteures.

2013 DASES 324 G - Participation (65.000 euros) et avenant n° 2 à convention avec l'association Ateliers, Expérience, Redynamisation et Insertion (A.E.R.I.) pour son action d'aide à l'insertion et de redynamisation en faveur de personnes en situation de précarité matérielle, sociale et sanitaire.

2013 DASES 421 G - Subvention (35.000 euros) et convention avec l'association le centre Primo Levi (11e) pour le fonctionnement de son centre pluridisciplinaire.

Mme Olga TROSTIANSKY et M. Jean-Marie LE GUEN, rapporteurs.

2013 DDEEES 28 G - Subventions (700.500 euros) et convention avec l'association Paris Initiatives Entreprises "PIE" 8e visant le soutien des Parisien(ne)s créateurs d'entreprise.

2013 DDEEES 77 G - Subvention (3.000 euros/an pendant 3 ans) et convention triennale, avec l'association des CIGALES de Paris (12e) visant le soutien des créateurs d'entreprise Parisien(ne)s.

Mme Pauline VERON, rapporteure.

2013 DDEEES 84 G - DASES 401 G - Mode Opératoire de la dérogation de traitement des parcours dans le cadre de l'expérimentation Convergence.

Mme Pauline VERON, Mme Olga TROSTIANSKY, rapporteures.

En outre, l'Assemblée a pris connaissance de la communication suivante :

2013 DAJ 12 G - et DAJ 12 : Communication de la liste des marchés attribués du 23 mars 2013 au 22 avril 2013.

Mme Camille MONTACIÉ, rapporteure.

Liste des membres présents.

M. Pierre AIDENBAUM, M. Gilles ALAYRAC, M. David ALPHAND, Mme Aline ARROUZE, Mme Lynda ASMANI, M. David ASSOULINE, M. Daniel ASSOULINE, M. Pierre AURIACOMBE, Mme Marie-Chantal BACH, Mme Marinette BACHE, M. Julien BARGETON, Mme Marie-Annick BARTHE, M. Denis BAUPIN, Mme Emmanuelle BECKER, M. Hervé BENESSIANO, Mme Yamina BENGUIGUI, M. Jean-Didier BERTHAULT, Mme Florence BERTHOUT, Mme Geneviève BERTRAND, Mme Hélène BIDARD, M. Patrick BLOCHE, Mme Michèle BLUMENTHAL, M. Hamou BOUAKKAZ, Mme Céline BOULAY ESPERONNIER, M. Pierre-Yves BOURNAZEL, M.

Jacques BOUTAULT, Mme Claudine BOUYGUES, M. Jacques BRAVO, M. Jean-Bernard BROS, M. Ian BROSSAT, Mme Colombe BROSSEL, Mme Catherine BRUNO, Mme Delphine BURKLI, M. Jean- Pierre CAFFET, Mme Frédérique CALANDRA, Mme Liliane CAPELLE, M. Gauthier CARON-THIBAUT, Mme Marie-Claire CARRÈRE-GÉE, Mme Sandrine CHARNOZ, M. Michel CHARZAT, M. Pascal CHERKI, Mme Odette CHRISTIENNE, Mme Lyne COHEN-SOLAL, M. Yves CONTASSOT, M. Alexis CORBIÈRE, M. Thierry COUDERT, M. Jérôme COUMET, M. Daniel-Georges COURTOIS, M. François DAGNAUD, M. Claude DARGENT, Mme Virginie DASPET, Mme Rachida DATI, Mlle Emmanuelle DAUVERGNE, Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE, Mme Marie-Pierre de LA GONTRIE, Mme Françoise de PANAFIEU, M. Bernard DEBRÉ, Mme Roxane DECORTE, M. Bertrand DELANOË, Mme Laurence DOUVIN, Mme Laurence DREYFUSS, Mme Véronique DUBARRY, M. Jérôme DUBUS, M. Philippe DUCLOUX, Mme Catherine DUMAS, M. Michel DUMONT, M. René DUTREY, Mme Myriam EL KHOMRI, Mme Maïté ERRECART, M. Rémi FÉRAUD, Mme Léa FILOCHE, Mme Mireille FLAM, Mme Ghislène FONLLADOSA, Mme Danielle FOURNIER, M. Pierre GABORIAU, Mme Isabelle GACHET, Mme Edith GALLOIS, M. Sylvain GAREL, Mme Fabienne GASNIER, M. Bernard GAUDILLÈRE, Mme Danièle GIAZZI, Mme Fabienne GIBOUDEAUX, M. Christophe GIRARD, M. Claude GOASGUEN, Mme Laurence GOLDGRAB, M. Philippe GOUJON, Mme Claire GUIDI, M. Didier GUILLOT, Mme Marie-Laure HAREL, M. Eric HÉLARD, Mme Anne HIDALGO, Mme Halima JEMNI, M. Bruno JULLIARD, M. Patrick KLUGMAN, Mme Brigitte KUSTER, M. Jean-François LAMOUR, Mme Anne-Christine LANG, M. Jean-Marie LE GUEN, Mme Anne LE STRAT, M. François LEBEL, M. Jean-Pierre LECOQ, M. Jean-François LEGARET, Mme Annick LEPETIT, M. Romain LEVY, M. Alain LHOSTIS, Mme Katia LOPEZ, Mme Hélène MACÉ de LÉPINAY, M. Roger MADEC, M. Jean-Yves MANO, M. Pierre MANSAT, M. Daniel MARCOVITCH, M. Stéphane MARTINET, M. Jean-François MARTINS, M. Jean-Baptiste MENGUY, M. Etienne MERCIER, Mme Martine MERIGOT de TREIGNY, M. Jean-Louis MISSIKA, M. Philippe MOINE, Mme Camille MONTACIÉ, Mme Valérie MONTANDON, Mme Claire MOREL, M. Christophe NAJDOVSKI, Mme Martine NAMY-CAULIER, Mme Annick OLIVIER, Mme Anne-Constance ONGHENA, M. Mao PENINOU, Mme Frédérique PIGEON, Mme Géraldine POIRAULT-GAUVIN, Mme Olivia POLSKI, Mme Danièle POURTAUD, M. Yves POZZO DI BORGO, M. Loïc RAOUL, M. Gérard REY, Mme Firmine RICHARD, M. Vincent ROGER, Mme Valérie SACHS, M. Christian SAINT-ETIENNE, M. Hermano SANCHES RUIVO, M. Georges SARRE, M. Christian SAUTTER, M. Pierre SCHAPIRA, Mme Danielle SIMONNET, M. Richard STEIN, Mme Gisèle STIEVENARD, Mme Anne TACHÈNE, Mme Karen TAÏEB, M. Jean TIBERI, Mme Claude-Annick TISSOT, M. Patrick TRÉMÈGE, Mme Olga TROSTIANSKY, M. Daniel VAILLANT, M. François VAUGLIN, Mme Pauline VERON, Mme Catherine VIEU-CHARIER, M. Jean VUILLERMOZ, Mme Sylvie WIEVIORKA.

Excusés au sens du règlement :

M. Pierre CHARON, Mme Joëlle CHÉRIOUX DE SOULTRAIT, M. Jean-Jacques GIANNESINI.

Excusés :

M. Gérard d'ABOVILLE, Mme Valérie HOFFENBERG, Mme Fatima LALEM, M. Pierre LELLOUCHE.

Rectificatif à la liste des membres présents de la séance du 22 avril 2013.

M. Gauthier CARON-THIBAUT est considéré comme excusé au sens du règlement.

Annexe n° 1 - Tableau des vœux et amendements déposés en Commission.

Déposé en	Commission Séance	n° Définitif	n° Adoptés	Groupe dépositaire	Auteurs	CM ou CG	A ou V	n° délib	Objet	Affectation Adjoint	VOTE	Date de Vote
3e	3e	1		UMPPA	DOUVIN	CG	A	DVD 96G	Inclusion dans le dispositif des véhicules hybrides non rechargeables	BARGETON	Rejeté	10-juin-13
3e	3e	2		UMPPA	DOUVIN	CG	A	DVD 96G	Extension du dispositif aux exploitants de véhicules de tourisme avec chauffeur	BARGETON	Rejeté	10-juin-13
6e	6e	3	17	UMPPA	GOUJON, LAMOUR, CHERIOUX, MACE DE LEPINAY, POIRAULT-GAUVIN	CG	Vnr	-	Attribution du nom d'Huguette Valsecchi à l'EPAHD situé à l'angle des rue de Lourmel et de l'Eglise	CAPELLE	Adopté	10-juin-13
6e	6e	4		Exécutif	DUBARRY	CG	A	DASES 398G	Amendement technique	DUBARRY	Adopté	10-juin-13
6e	6e	5		PS-RGA	BLUMENTHAL	CG	Vnr	-	Situation financière et pérennité de la maternité des Bluets	LE GUEN	Retiré	10-juin-13
6e	6e	5a		Exécutif		CG	A	DASES 239G	Amendement technique		Adopté	10-juin-13
6e	6e	6		EELVA	NAJDOVSKI, FOURNIER	CG	Vnr	-	Sauvegarde de la maternité des Bluets	LE GUEN	Retiré	10-juin-13
6e	6e	7		PCF-PG	BROSSAT, VIEU-CHARRIER, CORBIERE	CG	Vnr	-	Soutien à l'association Ambroise Croizat	LE GUEN	Rejeté	10-juin-13
6e	6e	7bis	18	Exécutif		CG	Vnr				Adopté	10-juin-13
6e	6e	8		EELVA	BOUTAULT	CG	Vnr	-	Service des urgences de l'Hôtel-Dieu	LE GUEN	Retiré	10-juin-13
6e	6e	9		PCF-PG	BROSSAT, SIMONNET, BECKER	CG	Vnr	-	Devenir de l'Hôtel-Dieu	LE GUEN	Rejeté	10-juin-13
Séance	6e	9bis	19	Exécutif		CG	Vnr				Adopté	10-juin-13
6e	6e	10	20	PS-RGA	DAGNAUD	CG	Vnr	-	Avenir du centre de santé dentaire Archereau	LE GUEN	Adopté	10-juin-13
6e	6e	11	21	PCF-PG	BROSSAT, VUILLERMOZ, SIMONNET	CG	Vnr	-	Avenir du centre de santé dentaire Archereau	LE GUEN	Adopté	10-juin-13
1ère	6e	12		UDI	BRUNO, POZZO DI BORGIO	CG	Vnr	-	Ouverture d'une salle de consommation à moindre risque	LE GUEN	Rejeté	10-juin-13
6e	6e	13		PCF-PG	BROSSAT	CG	A	DASES 359G	Amendement (augmentation de la subvention à la Fédération de Paris du Secours populaire français)	TROSTIANSKY	Adopté	10-juin-13
6e	6e	14		PCF-PG	SIMONNET, ARROUZE	CG	Vnr	-	Accompagnement des migrants intra-européens	TROSTIANSKY	Rejeté	10-juin-13
6e	6e	14bis	22	Exécutif		CG	Vnr		Situation des populations rns en errance sur le territoire francilien.		Adopté	10-juin-13

Annexe n° 2 - Tableau des votes des groupes politiques.

Déposé en	Commission	n° de l'Assemblée	n° Adoptés	Groupe parlementaire	Auteurs	Catégorie	n° de la loi	Objet	Affectation	VOTE	Date de Vote	PCF-PG		EELVA		PS-PSA		UDI		UMP		UNANIMITE										
												CONTRE	ABST	CONTRE	ABST	CONTRE	ABST	CONTRE	ABST	CONTRE	ABST											
3e	3e	1	2	UMP	DOUIN	CG	DVG	Inclusion dans le dispositif des véhicules hybrides non rechargeables. Extension du dispositif aux exploitants de véhicules de location avec chauffeur.	BARGEON	Approbé	10 juin 13																					
							DAES1319G																									
							DVG																									
							DAES1319G																									
							DVG																									
							DAES1319G																									
							DVG																									
							DAES1319G																									
							DVG																									
							DAES1319G																									
							DVG																									
							DAES1319G																									
							DVG																									
							DAES1319G																									
							DVG																									
							DAES1319G																									
							3e				3e	3	17	UMP	DOUIN	CG	DVG	Attribution du nom Charente Valencière à l'EPAD situé à l'angle des rue de Lormet et de l'Eglise.	BARGEON	Approbé	10 juin 13											X
																	DAES1319G															
DVG																																
DAES1319G																																
DVG																																
DAES1319G																																
DVG																																
DAES1319G																																
DVG																																
DAES1319G																																
DVG																																
DAES1319G																																
DVG																																
DAES1319G																																
DVG																																
DAES1319G																																
3e	3e	4	4	UMP	DOUIN	CG		DVG	Amendement technique.	DUBARRY							Approbé				10 juin 13											X
								DAES1319G																								
							DVG																									
							DAES1319G																									
							DVG																									
							DAES1319G																									
							DVG																									
							DAES1319G																									
							DVG																									
							DAES1319G																									
							DVG																									
							DAES1319G																									
							DVG																									
							DAES1319G																									
							DVG																									
							DAES1319G																									
							3e	3e			5	18	UMP	DOUIN	CG	DVG		Service des agences de l'Inde-Chine.	LE GUEN	Approbé	10 juin 13											X
																DAES1319G																
DVG																																
DAES1319G																																
DVG																																
DAES1319G																																
DVG																																
DAES1319G																																
DVG																																
DAES1319G																																
DVG																																
DAES1319G																																
DVG																																
DAES1319G																																
DVG																																
DAES1319G																																
3e	3e	6	19	UMP	DOUIN	CG			DVG	Service des agences de l'Inde-Chine.						LE GUEN	Approbé				10 juin 13											X
									DAES1319G																							
							DVG																									
							DAES1319G																									
							DVG																									
							DAES1319G																									
							DVG																									
							DAES1319G																									
							DVG																									
							DAES1319G																									
							DVG																									
							DAES1319G																									
							DVG																									
							DAES1319G																									
							DVG																									
							DAES1319G																									
							3e	3e	7		20	UMP	DOUIN	CG	DVG			Service des agences de l'Inde-Chine.	LE GUEN	Approbé	10 juin 13											X
															DAES1319G																	
DVG																																
DAES1319G																																
DVG																																
DAES1319G																																
DVG																																
DAES1319G																																
DVG																																
DAES1319G																																
DVG																																
DAES1319G																																
DVG																																
DAES1319G																																
DVG																																
DAES1319G																																
3e	3e	8	21	UMP	DOUIN	CG				DVG					Service des agences de l'Inde-Chine.	LE GUEN	Approbé				10 juin 13											X
										DAES1319G																						
							DVG																									
							DAES1319G																									
							DVG																									
							DAES1319G																									
							DVG																									
							DAES1319G																									
							DVG																									
							DAES1319G																									
							DVG																									
							DAES1319G																									
							DVG																									
							DAES1319G																									
							DVG																									
							DAES1319G																									
							3e	3e	9	22	UMP	DOUIN	CG	DVG				Service des agences de l'Inde-Chine.	LE GUEN	Approbé	10 juin 13											X
														DAES1319G																		
DVG																																
DAES1319G																																
DVG																																
DAES1319G																																
DVG																																
DAES1319G																																
DVG																																
DAES1319G																																
DVG																																
DAES1319G																																
DVG																																
DAES1319G																																
DVG																																